

Réf. : FUT DRAST 97092

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES  
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT  
Direction de la Recherche et des  
Affaires Scientifiques et Techniques  
DRAST

Objet. : Lettre de commande n°97 PVS 08 du 21 octobre 1997

**Organisation du temps, conséquences sur l'espace.  
Vers la construction et l'évaluation  
de scénarios alternatifs**

**Etude de faisabilité**

**Rapport final présenté par Hugues de Jouvenel**

**Paris, 20 août 1998**

**Organisation du temps, conséquences sur l'espace.  
Vers la construction et l'évaluation de scénarios alternatifs**

**SOMMAIRE**

	page
Avertissement	1
Introduction : la problématique générale	3
Chapitre 1 : un bref panorama des grandes tendances d'évolution de la société française	8
Chapitre 2 : la problématique du travail et de l'emploi, ses dimensions temporelles et spatiales	29
Conclusion	54
Annexe 1 : Durée et organisation du temps de travail : tendances de l'évolution	57
Annexe 2 : La problématique des temps de la ville	75

## AVERTISSEMENT

La Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques (DRAST) du Ministère français de l'Équipement, des Transports et du Logement envisage de lancer un programme de recherche sur **l'évolution de l'organisation du temps et ses conséquences sur l'espace.**

Au préalable, elle a confié à Futuribles le soin de réaliser une étude de faisabilité dont l'objectif était :

- d'établir une première bibliographie de base et, surtout, une note de synthèse faisant ressortir les principaux enseignements des études portant sur le sujet ou, à défaut, sur certaines des variables clefs à prendre en considération dans un tel exercice ;
- d'élaborer une problématique d'ensemble et des recommandations en vue de la définition du programme de recherche qui pourrait être lancé : les thèmes majeurs, le périmètre géographique, l'horizon temporel, la méthode, etc.

Cette mission, bien que très vaste, a dû être réalisée dans un délai très court et avec un budget fort restreint. Il n'était pas question donc d'entreprendre dans le cadre de cette première exploration des travaux de recherche lourds qui ne pourront être engagés qu'une fois le programme envisagé par la DRAST effectivement lancé.

Pour mener à bien cette réflexion préalable, Futuribles a essentiellement adopté deux mesures :

1. La première a consisté à entreprendre **une recherche bibliographique** sur le sujet et — comme en l'espèce, les travaux sont rares — sur certaines des variables clefs qui nous apparaissaient particulièrement déterminantes, à commencer, bien sûr, par le thème de l'aménagement du temps et celui, le plus souvent disjoint, de l'aménagement du territoire.

Cette recherche bibliographique a donné lieu à **un recueil de bibliographie analytique des principaux travaux pertinents** qui fait l'objet d'un rapport distinct. Elle nous a surtout permis de broser **un**

**panorama des tendances lourdes d'évolution de la société française, de ses évolutions possibles et de leur traduction en terme de modes de vie**  
(cf chapitre 1).

2. La seconde a consisté à établir **un groupe de réflexion** composé d'une dizaine de personnes, groupe qui s'est réuni trois fois entre janvier et mars 1998, essentiellement pour examiner et débattre de la problématique d'ensemble et définir les orientations reprises dans la présente note de synthèse.

Les réflexions conduites au sein de ce groupe ont été complétées et enrichies par la conduite d'entretiens avec une quinzaine d'experts (économistes, sociologues, spécialistes des transports et des télécommunications, géographes, aménageurs) français et étrangers.

Cette note de synthèse, qui constitue notre rapport final, comprend :

- en introduction, une réflexion sur la problématique générale "organisation du temps et implications spatiales" destinée à cerner le sujet et à préciser les variables les plus déterminantes ;
- dans le chapitre premier, une synthèse générale de nos réflexions sur les tendances lourdes de la société française qui nous paraissent de nature à exercer une influence forte sur son évolution à moyen et à long terme, en conséquence l'avenir des modes de vie et leurs caractéristiques spatio-temporelles ;
- dans le chapitre deux, d'une part l'esquisse de scénarios sur l'avenir de la société française et des modes de vie, d'autre part une première analyse de l'impact des tendances lourdes sur l'aménagement du temps et ses conséquences spatiales dont nous tirerons un certain nombre d'orientations en vue de l'établissement du cahier des charges du programme de recherche envisagé par la DRAST ;
- en conclusion, un bref résumé de nos recommandations.

Plusieurs annexes viennent compléter ce rapport, en particulier un document faisant le point sur la problématique du temps de travail et l'autre sur "le temps des villes".

## INTRODUCTION : LA PROBLEMATIQUE GENERALE

Si l'on est spontanément enclin à penser qu'une relation forte existe entre l'occupation du temps et celle de l'espace, les relations entre ces deux dimensions s'avèrent avoir été très peu étudiées. Elles semblent malgré tout intimement liées à la structuration des modes de vie et à l'existence de tendances qui sont loin d'être simples, pérennes et univoques. Au demeurant, l'analyse que l'on peut en faire à l'époque industrielle ne peut certainement être extrapolée de manière mécaniste à l'époque "post-industrielle" dans laquelle nous entrons.

Notre espace spatio-temporel est très fortement conditionné par notre mode d'organisation collectif et influencé par nos modes de vie qui sont le fruit d'un compromis en permanence évolutif entre, d'un côté, nos valeurs et aspirations et, de l'autre, les opportunités et les contraintes résultant du contexte socio-économique.

Sans entrer dans une description fine ni de cette organisation collective ni de ces modes de vie, il nous semble important de rappeler que tous les pays d'Europe occidentale — se différenciant en cela des autres pays industriels — ont adopté un mode d'organisation collective reposant pour l'essentiel sur deux piliers :

- **le système de production** au regard duquel les individus sont dissociés en deux rôles (A. Smith) : celui de producteur et celui de consommateur ;
- **le système de protection** (et de régulation) sociale prélevant des ressources sur le système de production pour assurer des revenus de transfert (et donc la possibilité de consommer) aux personnes qui, temporairement (ce qui est normalement le cas des chômeurs) ou durablement (par exemple, les handicapés), sont exclues du système de production comme travailleur.

L'ère industrielle s'est développée suivant une certaine logique induite par la division du travail et la spécialisation, les économies d'échelle et les concentrations... faisant de **l'emploi normé** (le salariat à temps plein tous à la même heure et aux mêmes endroits) **la pierre angulaire de tout l'édifice social** et du mode de vie.

Ainsi, l'existence de chacun est scindée en trois phases successives d'activités étanches : les études, le travail et la retraite ; la vie quotidienne

ponctuée par l'alternance sommeil (plus généralement, besoins physiologiques), transport, travail, loisirs (largement assimilés à la consommation). L'espace est segmenté et occupé corrélativement : des lieux de **travail** (de plus en plus concentrés) induisant une concentration de même nature de **l'habitat**, le troisième pôle (peut-on parler d'espace public ?) étant constitué par les temples de la **consommation** (eux aussi plus concentrés, beaucoup plus d'ailleurs en France — pays des grandes surfaces par excellence — que dans tous les autres pays européens). La quatrième dimension est celle des **transports** (instrument de lien entre ces trois pôles), c'est-à-dire essentiellement des infrastructures, principalement routières.

Ce schéma — ici très sommairement rappelé — est mu par un certain nombre de facteurs qui ont exercé un rôle particulièrement déterminant :

- le capital (distinct du patrimoine) essentiellement composé de matières premières et d'équipements lourds, donc enracinés dans le territoire ;
- le travail (essentiellement physique) mesuré à l'aune de la durée effectuée dans des lieux dédiés et suivant des horaires prescrits ;
- le logement, les transports, les loisirs (quotidiens, hebdomadaires, annuels — les congés payés — et, au long de la vie, principalement la retraite), toutes ces activités étant temporellement et spatialement bien situées.

Il faut donc s'intéresser à l'évolution de ces différents facteurs, s'interroger sur leur évolution possible et sur la pérennité de leurs impacts, jusqu'ici presque mécaniques, sur la structuration du temps et de l'espace. Ce faisant, nous observons, par exemple, que :

- Le capital et le travail changent de nature : ils sont tous les deux composés d'une part croissante d'immatériel (intelligence au sens large du terme, finance dématérialisée...) par essence plus volatile, obéissant davantage à des logiques de réseaux et de flux moins à des logiques territoriales et de stocks à une réserve près, les noeuds de réseaux (ville-monde).
- L'ordonnancement temporel et spatial des activités n'est plus aussi simple, mécanique, d'abord parce que les frontières deviennent plus poreuses (où commence, où se termine le travail dès lors qu'il devient immatériel et s'effectue à l'aide de portables), ensuite parce que nous assistons à un phénomène général de dématérialisation (cf. le télétravail,

le commerce électronique et, plus généralement, l'essor des communications à distance).

Cette problématique est ici présentée délibérément en termes très simples. Sont-ils pour autant excessivement simplificateurs ? Pour une part certainement car :

- s'il est vraisemblable que nous ne passerons pas d'un schéma d'organisation spatio-temporel à un autre mais d'un schéma universel à de multiples modes individualisés d'occupation du temps et de l'espace,
- il ne demeure pas moins vraisemblable que nous aurons besoin d'inventer de nouveaux repères spatio-temporels pour deux types de raisons, en partie liées : des raisons d'équilibre psychologique, des raisons tenant à la nécessité de se relier aux autres sur le registre de l'échange marchand et non marchand.

Beaucoup plus prosaïquement, cela signifie que l'on ne peut pas travailler sur l'évolution de l'occupation du temps et de l'espace sans les resituer dans le contexte plus général de l'évolution de notre société et de nos modes de vie jusqu'à présent calée sur des modèles simples — sans pour autant que l'on ait été capable d'en tirer une théorie explicative — demain sans doute beaucoup plus complexes et diversifiés et donc exigeant de notre part une intelligence autrement plus grande des processus en cours de recomposition.

Une variable d'entrée essentielle demeure **le travail et l'emploi** (travail productif et travail scolaire étant ici assimilés) qui — même s'ils ne concernent qu'une partie de la population — jouent un rôle très structurant.

Pour ne prendre que cet exemple, il est clair que, suivant sa durée et sa répartition durant la journée, la semaine, l'année et l'existence, les conséquences sur les autres activités et sur l'occupation de l'espace seront diverses.

Imaginons simplement l'incidence toute différente que pourrait avoir sur nos modes de vie, notre localisation, nos déplacements, la réduction du temps de travail :

- de 90 mn par jour
- d'une journée par semaine (semaine de quatre jours)

- de 42 jours par an (huit semaines de plus de congés)
- de plus de 4 ans sur la vie pouvant être pris en début ou en fin de carrière ou à raison d'une année sabbatique tous les huit ans. Ou, autre exemple, l'incidence toute différente que pourrait avoir sur notre existence le fait de travailler pendant 37 ans 40h par semaine ou pendant 74 ans à mi-temps...

Ce n'est pas le fruit du hasard si, spontanément, c'est la durée du travail et son aménagement auquel on songe en premier lieu car celui-ci a joué jusqu'à présent un rôle éminemment structurant au plan individuel et collectif. Que deviendra ce facteur "**travail**" qui, à l'ère industrielle, a exercé une fonction déterminante dans la localisation et la mobilité des individus, leurs revenus (directs ou indirects), leur appartenance à des catégories socio-professionnelles qui, elles-mêmes, exerçaient une influence très forte sur les pratiques de loisirs, la consommation, etc.

Cette question sera essentielle mais, vraisemblablement, la réponse sera très différente suivant l'horizon temporel auquel on raisonne ne fut-ce qu'en raison du fait que le changement dans le domaine des valeurs et des comportements — fortement induit par le renouvellement des générations — s'opère sur des échelles de temps beaucoup plus longues que, par exemple, les changements induits par le progrès de la science et de la technologie (même si sa diffusion elle-même est partiellement conditionnée par le processus d'appropriation sociale).

La valeur travail revêtira-t-elle au demeurant la même importance pour tous en dépit de la tendance aujourd'hui manifeste — en France mais non dans tous les autres pays — à la concentration de l'emploi au profit d'un petit nombre au détriment d'une exclusion massive des femmes, des personnes âgées et même d'adultes (16-64 ans) au sein desquels le taux d'emploi n'a pas cessé de décliner en France (alors qu'il n'a pas cessé de croître en Suède), exclusion massive qui se traduit déjà par l'émergence, dans certaines catégories sociales défavorisées, d'une autre échelle de valeurs et d'autres comportements (et d'un autre vécu du temps et de l'espace).

Pour l'instant, cette question — comme celle de l'habitat et bien d'autres — pouvait être analysée en termes de "centre et périphérie", le fait que des individus soient rejetés en marge de la société n'enlevant rien à la vertu du centre comme modèle de référence commun. Ainsi analysait-on la société française à l'aune du "Français moyen" qui n'avait pas que des vertus

statistiques mais incarnait une espèce idéal-type vers lequel toute la population devait converger.

Le caractère réaliste et souhaitable de cette convergence nous semble aujourd'hui remis en question et, dès lors que de tels référents collectifs s'évanouissent, on ne peut que s'interroger sur le fondement d'un sentiment d'appartenance à une collectivité au sein de laquelle s'exercent naturellement des relations de solidarité. L'idée même de communauté (de valeurs, d'intérêts, de destin...) ne doit-elle pas alors être remise en question, à charge de savoir si elle demeure attachée à un territoire (lequel ?) ou si elle s'en détache, induisant soit une nouvelle fragmentation de ce territoire soit la coexistence en un même lieu de populations dont les modes de vie iront en se différenciant (ségrégation sociale ou mixité et cohésion).

L'enquête que nous avons menée révèle que très peu de travaux ont pour l'instant été consacrés à l'impact spatial des différents modes d'aménagement du temps et que ces deux dimensions, spatiale et temporelle, sont rarement évoquées y compris dans les recherches portant sur les modes de vie. Il n'en demeure pas moins manifeste — lorsqu'on procède à des comparaisons internationales — que l'occupation du temps et de l'espace varie considérablement d'un pays à l'autre (y compris au sein d'une région comme l'Europe occidentale) et il est en conséquence tentant d'explorer quelles corrélations éventuelles les relient.

Un tel objectif dépasse à l'évidence celui que l'on peut raisonnablement s'assigner dans une étude de faisabilité telle que la nôtre. Par contre ce que nous avons essayé de faire, c'est :

- D'abord d'explorer quelles sont les variables les plus déterminantes vis-à-vis de l'évolution des modes de vie et de leurs caractéristiques spatio-temporelles et, pour chacune de ces variables, de préciser quelles étaient les tendances lourdes. Le chapitre 1 fournit ainsi un panorama délibérément vaste et synthétique de ces tendances.
- Ensuite d'examiner, à gros traits, comment pourraient évoluer la société française et les modes de vie, les conséquences de ces évolutions en termes d'occupation du temps et de l'espace. A partir de cette démarche expérimentale, nous essayerons alors de dégager des pistes (en termes de méthode et d'hypothèses) en vue d'une recherche plus systématique.

## **CHAPITRE 1 : UN BREF PANORAMA DES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

L'objet de ce chapitre est d'essayer de broser un panorama des grandes tendances d'évolution de la société française, y compris celles de son environnement international, qui sont susceptibles d'avoir un impact tant sur l'avenir de cette société que sur les modes de vie de ses habitants et, en conséquence, leur occupation du temps et de l'espace. Cet exercice — qui constitue une véritable gageure — implique un parti pris : celui de "balayer" large, perdant inéluctablement en profondeur d'analyse ce que nous nous efforcerons de gagner en largeur de vue.

Nous voudrions d'abord, très brièvement, évoquer quelques-unes des tendances majeures du contexte géopolitique mondial pour nous concentrer ensuite plus précisément sur les tendances internes à la société française (tendances internes très largement communes à l'ensemble des sociétés d'Europe occidentale) en traitant, en premier lieu, des tendances internes au système de production pour aborder, ensuite, les tendances qui intéressent davantage l'avenir des systèmes de protection et de régulation sociales.

### **1) Le contexte international**

Même s'il est exclu d'analyser ici en détail les grandes tendances d'évolution du contexte géopolitique mondial et si nous avons pris le parti de nous concentrer davantage sur les tendances internes aux pays d'Europe occidentale, aucune réflexion sur l'avenir à moyen et à long terme ne saurait faire l'impasse sur l'émergence d'un nouvel "ordre" mondial qui nous paraît aujourd'hui dominé par cinq phénomènes majeurs.

1.1) Nous assistons à **un processus simultané de globalisation et de fragmentation à l'échelle planétaire**. Avec, d'un côté, la prise de conscience que nous ne formons que "une seule terre" et que nous sommes tous solidaires d'un même écosystème global. Mais la montée des interdépendances est non moins saisissante aux plans commercial, économique et financier, ceci résultant entre autres de l'essor des

technologies de l'information et de la communication et se traduisant par l'avènement d'un village planétaire de la finance ainsi que par l'essor de produits de consommation (coca-cola et le blue jean) risquant d'entraîner une certaine homogénéisation. D'un autre côté — et peut-être en partie en réaction à ce phénomène d'homogénéisation — nous assistons à une montée des revendications identitaires, à de multiples manifestations d'un besoin sans doute croissant d'enracinement local.

1.2) La fin de la guerre froide n'a point marqué le début de "la fin de l'histoire" (Francis Fukuyama) ni l'avènement d'une ère pacifique. Au contraire, notre période est caractérisée par **la montée des risques multipolaires et de toutes natures**, la multiplication des conflits internationaux et intérieurs d'origines diverses (ethniques, civilisationnelles, religieuses... ) empruntant aux formes les plus primitives de la barbarie en même temps qu'aux technologies les plus avancées.

Il est tout-à-fait saisissant de voir se multiplier les foyers de tensions et de conflits qui ne sont plus l'apanage des Etats (mais parfois la conséquence d'une remise en question des structures politico-institutionnelles d'hier), ni des forces armées. Tout au contraire, les populations civiles y sont directement impliquées et en sont les principales victimes. La vieille opposition entre sécurité intérieure et extérieure vole en éclats, ne fut-ce que sous l'effet du terrorisme, des maffias et d'enjeux transfrontaliers tel que le commerce mondial des drogues illicites.

1.3) Une des caractéristiques sans doute les plus préoccupantes de la période actuelle tient à **l'absence d'institutions et de procédures de régulation et de contrôle au niveau mondial**. Aucun Etat, ou groupe d'Etats, n'est aujourd'hui suffisamment puissant pour imposer des règles du jeu universellement acceptées. Ceci tient sans doute à la multiplication des Etats (de 60 en 1938, leur nombre est passé à 194 en 1995), à leur moindre influence tant au plan intérieur qu'extérieur (y compris du fait du pouvoir sans précédent acquis par quelques entreprises transnationales de plus en plus apatrides), au phénomène simultané de mondialisation, d'une part, de décentralisation et de déconcentration, d'autre part (la seule Amérique du Nord compte "100 000 gouvernements") et aux blocages subséquents des organi-

sations inter-gouvernementales mises en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire, en réalité, à la "montée des interdépendances sans augmentation symétrique des moyens pour les gérer"<sup>1</sup>. Symptomatique à cet égard est, par exemple, l'accord de Kyoto (décembre 1997) sur le changement climatique qui va certainement dans la bonne direction mais n'est assorti d'aucune clause — a fortiori, d'aucune autorité mondiale — permettant de veiller au respect de la convention.

Les Etats-Unis, comme seule puissance hégémonique, sont à cet égard dans une position délicate puisque leur propension à vouloir jouer les gendarmes du monde se trouve fortement remise en cause tant de l'intérieur que de l'extérieur, aucune puissance — surtout pas en Europe mais pas davantage dans l'ASEAN — ne venant contre-balancer la leur.

1.4) Lorsqu'on évoque la mondialisation de l'économie (cf infra), sans doute serait-il plus juste de parler de phénomènes de "**triadisation**" de l'économie puisque celle-ci est dominée par les trois pôles que constituent, d'un côté, l'ALENA emmenée par les Etats-Unis, de l'autre l'ASEAN, emmenée — en dépit de la crise financière qui secoue l'Asie de l'Est depuis l'été 1997 — par le Japon, les quatre dragons et de plus en plus la Chine, et, enfin, l'Union européenne emmenée... officiellement par le couple franco-allemand.

Si nous en avons le temps, il conviendrait de s'interroger sur les forces et les faiblesses respectives de ces trois pôles, l'Union européenne apparaissant de toute évidence comme le plus faible des maillons, notamment en raison de l'absence — nonobstant l'établissement de l'euro — de véritable politique économique, fiscale, industrielle, commerciale, commune, y compris dans des secteurs aussi stratégiques que les nouvelles technologies.

1.5) **La transition amorcée en Europe centrale et orientale** — région composée de pays dont la situation est très inégale — constitue enfin un fantastique défi interne aux PECO mais également vis-à-vis de l'Union européenne. Or, le moins que l'on puisse dire, est que la transition est inégalement avancée suivant les pays et que leur situation

---

<sup>1</sup> VALASKAKIS Kimon. "Mondialisation et gouvernance. Le défi de la régulation publique planétaire" in revue *Futuribles* n°230, avril 1998.

économique, sociale et politique demeure empreinte de grandes incertitudes. Leur intégration progressive dans une Union européenne élargie ne manquera pas de soulever des problèmes que, pour une part, préfigure à une moindre échelle l'unification allemande.

Nous en venons maintenant aux tendances internes aux sociétés d'Europe occidentale et, plus spécialement, à la société française qui ont la particularité de s'être dotées d'un modèle de développement reposant pour l'essentiel sur deux piliers : d'une part le système de production, d'autre part le système de protection et de régulation sociales. Ces deux systèmes, dont la dynamique et la synergie ont été remarquables durant la période dite des "Trente Glorieuses", nous paraissent aujourd'hui marqués par des transformations structurelles fondamentales.

## 2) Le système de production

2.1) La première tendance qui nous paraît caractériser l'évolution à long terme des économies modernes concerne **la tertiarisation de l'ensemble des activités productives.**

Il y a deux manières d'appréhender ce phénomène de tertiarisation : la première, en s'inspirant de la distinction chère aux économistes entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, s'attache à montrer que, si dans un premier temps nous sommes passés de l'ère agraire à l'ère industrielle, nous serions actuellement dans une phase de transition entre l'ère industrielle et l'ère post-industrielle ou la société d'information et de communication. La preuve en serait la montée des services et la proportion croissante de la main-d'oeuvre travaillant dans le secteur tertiaire. Mais il nous semble qu'il y a une autre manière d'appréhender ce phénomène de tertiarisation qui rend compte de manière plus pertinente de la réalité : elle consiste à mesurer la part croissante d'immatériel incorporé aussi bien dans les produits agricoles, ou agro-alimentaires, que dans les produits manufacturés, qu'ils soient traditionnels ou de haute technologie.

A titre d'exemple, le coût d'un kilo de beurre dépend de moins en moins du prix de la matière première et des coûts salariaux du personnel qui travaille directement cette matière première ; il dépend

de plus en plus des activités immatérielles qui se trouvent en amont (la recherche et le développement sur les semences, les aliments, le progrès génétique sur les plantes et les animaux) et en aval (la distribution, donc la chaîne du froid, la publicité, le marketing, les services financiers). Le même phénomène est observable dans le domaine industriel. Ainsi le prix de l'automobile dépend de moins en moins du coût des matériaux utilisés (la tôle, le plastique, voire les matériaux composites) et des coûts salariaux du personnel travaillant directement ces matériaux ; il dépend de plus en plus des dépenses faites par le constructeur en recherche et développement, ingénierie de design et de publicité, marketing, publicité, services financiers...

Ainsi les principales sources de la richesse ont-elles changé de nature. La richesse reposait hier dans les ressources du sol et du sous-sol, puis dans des produits manufacturés. La richesse repose aujourd'hui de plus en plus sur nos capacités en recherche et développement, les brevets et les logiciels, l'organisation et la gestion ou, d'une manière plus générale, sur l'ensemble de ces facteurs immatériels qui ne se développent pas par opposition au secteur primaire ou secondaire mais en jouant un rôle de plus en plus stratégique dans les performances de ces deux secteurs.

2.2) Du fait même de cette dématérialisation des économies modernes, nous assistons à **l'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique** dont nous ne citerons que quatre caractéristiques à titre d'exemple.

— Nous assistons à **une dissociation croissante entre la croissance économique et la consommation de matières premières énergétiques et non énergétiques**. Elle résulte, bien sûr, du fait que par unité de PIB tertiaire on consomme moins de matières premières que par unité de PIB industriel. Mais elle résulte aussi des politiques que nous avons adoptées — même si nos efforts se sont relâchés — en vue d'une meilleure maîtrise de nos consommations de matières premières, en particulier énergétiques, et, bien évidemment, de l'essor des sciences et des techniques permettant des substitutions entre matériaux tel que, par exemple, nous transmettons aujourd'hui, à distance égale, avec 50 kg de fibres optiques autant de messages téléphoniques que nous ne le faisons

auparavant avec une tonne de cuivre, tout en ayant au passage réduit par un facteur de vingt notre consommation d'énergie.

- Nous assistons également à **une dissociation croissante entre la sphère financière et l'économie réelle**, c'est-à-dire la production effective de biens et de services. On estime que le flux de capitaux échangés à travers la planète s'élève chaque jour à environ 1 400 milliards de dollars, de l'ordre de cent fois plus que la valeur des transactions commerciales réelles !

En outre du fait, là aussi, de l'essor des technologies de l'information et de la communication ainsi que des innovations de produits dans le domaine financier (par exemple, les produits dérivés), les bourses de Tokyo, New York et Londres interagissent en permanence les unes sur les autres et, comme elles sont gérées par d'identiques automates financiers, on voit se développer des phénomènes de boom et de krach qui sont très largement indépendants de l'économie réelle. Cette déconnexion n'est pas sans conséquence, y compris au niveau micro-économique, puisqu'un bon commerçant aujourd'hui a toutes chances de gagner plus d'argent en gérant habilement sa trésorerie plutôt que par les marges qu'il retient sur les produits qu'il a à l'étalage...

- Nous assistons aussi à **une montée des interdépendances entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire** sur laquelle nous ne reviendrons pas.
- Nous assistons enfin à **une montée des interdépendances entre pays et à un phénomène de mondialisation de l'économie** qui résulte pour une très large part du phénomène de dématérialisation que nous venons d'évoquer.

La richesse d'hier était constituée de ressources matérielles — matières premières et produits manufacturés — que l'on transportait avec des camions de 10 tonnes qu'un douanier — fut-il un peu myope — pouvait arrêter à la frontière pour appliquer des réglementations nationales. La richesse d'aujourd'hui est essentiellement formée de brevets, logiciels, signes financiers... Nous assistons à un accroissement fantastique des flux

transfrontières de données auxquels le douanier — qu'il soit Français ou Européen — ne peut guère s'opposer.

L'économie est plus fluide, volatile, s'organise de plus en plus suivant une logique de réseau à l'échelle planétaire, de plus en plus déconnectée de la logique territoriale sur laquelle est assis le principe de souveraineté nationale ou sur laquelle pourrait être assis le principe de co-souveraineté européenne. D'où la perte d'efficacité des politiques publiques dans le cadre étroit de l'Etat-nation — voire une inversion des rapports de pouvoir entre l'Etat et les grandes entreprises —.

Ces grandes entreprises — elles-mêmes organisées suivant une logique de réseau — auront de plus en plus tendance à mettre nos territoires en concurrence car d'un pays à l'autre — y compris au sein de l'espace européen, a fortiori au niveau mondial — les législations sociales et fiscales diffèrent (d'où le phénomène de délocalisations des profits vers les paradis fiscaux), les coûts salariaux sont très inégaux (expliquant, pour une part, la délocalisation d'activités à fort input de main-d'oeuvre). La mondialisation de l'économie entraîne pour une part celle du marché du travail, rien ne prouvant que Robert Reich ait raison lorsqu'il affirme qu'une division des tâches s'instaurera entre le Nord, où se concentreraient les activités hautement qualifiées, et le Sud vers lequel migreraient les activités exigeant une main-d'oeuvre abondante et moins qualifiée.

Si le concept d'économie nationale perd de son sens, celui d'économie régionale pourrait par contre acquérir une nouvelle pertinence. En effet, il n'y a pas de réseau sans noeuds de réseau et beaucoup de recherches récentes<sup>2</sup> convergent pour montrer l'émergence d'une "**économie d'archipel**", d'économies métropolitaines de moins en moins reliées à leur arrière-pays mais de plus en plus horizontalement reliées entre elles<sup>3</sup>. La question de l'attractivité relative des territoires devient donc de plus en plus fondamentale. Or celle-ci dépend, non seulement des

---

<sup>2</sup> Voir, par exemple, les travaux de Pierre VELTZ. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Paris : PUF, 1996.

<sup>3</sup> SPECTOR Thérèse. "La prospective urbaine. Un état des lieux" in revue *Futuribles* n°229, mars 1998.

infrastructures et équipements, mais aussi — et, sans doute, de plus en plus — de l'existence de ressources humaines, d'une dynamique sociale, d'un cadre de vie... plus ou moins favorables à l'épanouissement de l'intelligence, au sens le plus large du terme, individuelle et collective de leur population.

Ne nous leurrions pas sur l'enjeu. L'existence d'un bon réseau d'information, de communication et de transport constitue un minimum requis. La différence se fera désormais de plus en plus au niveau immatériel au travers, par exemple, du maillage entre la recherche, l'industrie et la banque mais aussi de la qualité de la vie.

**2.3) Corrolairement à cette mondialisation, les entreprises devront améliorer leur compétitivité sur les marchés mondiaux.** Cette recherche de compétitivité s'organise essentiellement autour de quatre types de stratégie :

- La tertiarisation de l'industrie, donc l'incorporation croissante d'input immatériel afin de produire de plus en plus de biens sur-mesure à très haute valeur ajoutée (qui sont souvent des biens "services compris").
- L'industrialisation des services, par exemple, très saisissante lorsque l'on compare l'essor des industries culturelles au développement des pratiques, ou encore celui des industries sportives.
- La modernisation de l'administration qui, aux yeux du patronat, doit s'entendre essentiellement dans une optique de rationalisation des choix budgétaires devant consister à améliorer le rapport coût/efficacité des "frais généraux" de la Nation. Mais on ne saurait se contenter d'une telle approche strictement comptable et, au-delà de l'indispensable modernisation de l'Etat, devront être repensées ses finalités particulières, notamment le rôle nouveau qu'il convient de lui assigner en contrepoids aux forces du marché, "un Etat stratège, garant de l'intérêt général" <sup>4</sup>.
- Le transfert hors-marché — donc dans la sphère domestique — des activités à productivité stagnante ou déclinante qui ne peuvent plus être assurées par l'économie de marché et ne relèvent pas des politiques publiques, ceci se traduisant par l'essor de la production de meubles en kit ou le développement des grandes surfaces (une

---

<sup>4</sup> Voir notamment le rapport de la Commission, présidée par Christian Blanc sur "Etat, administration et services publics de l'an 2000". Commissariat Général du Plan. Paris : Documentation Française, 1993.

partie de la production est alors assurée par les clients), voire la banque à domicile et, demain, le commerce électronique, développements qui — à n'en point douter — auront des impacts importants sur les budgets temps, les déplacements et la localisation des activités.

#### **2.4) L'amélioration de la productivité des entreprises passe évidemment par l'innovation.**

On pense d'abord à **l'innovation technologique**, ne fût-ce que parce que nous avons à faire à des technologies fondamentalement nouvelles car génériques et combinatoires et donc éminemment diffusantes, c'est-à-dire des technologies qui ont vocation à se répandre dans l'ensemble de nos usines et de nos bureaux, dans nos foyers et dans nos espaces publics. Sauf à remarquer que les technologies ne se diffusent pas au rythme où elles sont mises au point mais au rythme très inégal auquel la société est capable de s'approprier ces nouvelles techniques et d'acquiescer les savoir-faire correspondants.

**L'innovation socio-organisationnelle** joue donc un rôle non moins important, si ce n'est plus important encore que l'innovation technologique. Cette innovation socio-organisationnelle se développe à plusieurs niveaux :

- Au travers de **l'évolution des formes d'organisation**. Les consultants en management aiment bien dire que nous allons passer des structures pyramidales d'hier à des structures de type polycellulaire, donc à des équipes projets. En réalité, la pyramide subsiste mais on en réduit le nombre d'échelons et celle-ci cohabite avec des équipes transversales par objectif, le défi majeur étant, en même temps, de passer d'un management d'autorité à un management dont la vocation principale sera de mobiliser l'intelligence de tous à tous les niveaux.
- Au travers de **l'émergence de nouvelles formes d'emploi**. D'abord nous voyons bien que les emplois qui se développent sont principalement des emplois pudiquement appelés "atypiques", notamment des emplois temporaires et à temps partiel. Et il est vraisemblable que ces emplois atypiques préfigurent les formes d'emploi du futur plus que le salariat à durée indéterminée qui s'est développé durant les "Trente Glorieuses".

Plus fondamentalement, il nous semble que nous allons passer du concept de statut au concept de fonction. Nous sommes, particulièrement en France, dans une société où l'obtention d'un diplôme (fortement déterminée par l'appartenance sociale) conférerait aux individus un statut qui lui-même était assorti — quoique l'on fasse — d'une rémunération, elle-même presque automatiquement revalorisée en fonction de l'ancienneté, diplôme et ancienneté qui eux-mêmes déterminaient et le grade d'entrée et l'ascension naturelle vers des échelons plus élevés.

Ce système, bien qu'il demeure aujourd'hui très largement dominant, nous paraît à long terme condamné. Ce qui comptera de plus en plus sera la fonction, donc non plus le diplôme mais les qualifications, et la rémunération sera déterminée par les performances (individuelles ou collectives) au regard d'un objectif clairement défini. Et ce sont les qualités dont les individus feront preuve de fonction en fonction, tout au long de la vie, qui détermineront ce que l'on appelait la promotion.

Il est clair que ce renversement fondamental d'optique butera sur de fortes résistances et donc prendra du temps. Mais il nous semble tout-à-fait fondamental, y compris au plan des valeurs puisque, en définitive, il impliquera de passer d'une relation de dépendance à une relation de partenariat.

Cette transition sera à l'évidence particulièrement longue et douloureuse. Mais elle nous semble à long terme inévitable.

- Au travers de **l'évolution des qualifications**. De plus en plus les employeurs exigent de leur personnel des aptitudes en terme comportemental (esprit d'initiative, mobilité, polyvalence... ), ensuite un minimum de culture générale (savoir lire, écrire et compter, avoir appris à apprendre tout au long de son existence) et enfin des savoir-faire professionnels qui, de plus en plus, seront acquis sur le tas.
- Enfin il nous paraît évident que ces deux formes d'innovation, technologique et socio-organisationnelle, se traduiront par **des phénomènes de substitution capital-travail**. Il est frappant à cet égard de constater que le PIB en termes réels a augmenté de plus

de 70% en France depuis 1970 alors que le volume d'emplois en équivalent temps plein est resté presque stable. D'où d'ailleurs l'accroissement du chômage et du sous-emploi qui vraisemblablement persisteront, du moins aussi longtemps que subsistera un modèle d'organisation collective, à maints égards, dépassé.

Ceci nous amène aux tendances internes au système de protection et de régulation sociales.

### 3) Le système de protection et de régulation sociales

3.1) Rappelons d'abord que, contrairement à une idée très largement répandue, **une incertitude importante demeure quant à l'évolution de la population française et européenne à moyen et à long terme.**

Par contre, deux phénomènes sont presque inéluctables. Ils résultent très largement du fait que les pays d'Europe occidentale ont connu au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale un phénomène dit de "Baby-boom" durant lequel le nombre moyen d'enfants par femmes s'élevait à 2,8, sinon 3 ou 3,2. Puis, au milieu de la décennie 1960, d'abord dans les pays scandinaves, un peu plus tard dans les pays d'Europe centrale, enfin encore plus tard dans les pays d'Europe du sud, nous avons vu ces niveaux de fécondité chuter pour se situer très en-deçà du fameux niveau de 2,1 enfants par femme qui serait nécessaire pour assurer le remplacement des générations.

3.2) Les générations nombreuses nées durant la période du baby-boom ont atteint en France l'âge d'entrée en activité professionnelle à partir du milieu des années 60. Elles sont venues gonfler les effectifs de population d'âge actif durant les années 70, 80 et viendront encore accroître cette population d'âge actif durant les années 90 et ceci jusqu'en 2005, accroissement d'autant plus important que, simultanément, le taux d'activité féminin tend lui-même à augmenter.

Il est clair que **la population active en conséquence s'accroît à un moment où l'économie, singulièrement en France, ne crée presque plus d'emplois**, d'où un effet de ciseau qui se traduit par un chômage et un sous-emploi tendanciuellement croissant. Trois millions et demi de

Français sont officiellement au chômage, plus de la moitié d'entre eux depuis plus de six mois, leurs allocations et leur employabilité diminuant corrélativement. Que peuvent-ils aujourd'hui espérer ?

Se trouver rayés des comptes de l'ANPE, voire être retirés de la population active, par exemple au travers du dispositif de pré-retraites comme le sont déjà quelque 460 000 personnes ? Rejoindre les 350 000 stages de formation ou accéder aux quelque 400 000 emplois aidés ?

Une étude récente du Commissariat Général du Plan<sup>5</sup> révèle que, en réalité, quelque sept millions de personnes seraient déjà touchées par ce fléau national si l'on tenait compte, outre des sus-nommées, des 250 000 travailleurs officiellement découragés (combien de millions le sont-ils officieusement ?) et du million et demi qui travaillent à temps réduit sans l'avoir choisi.

A moins que, relégués en marge de la société, ils se satisfassent, comme déjà quelque six millions de Français, de minima sociaux que le Premier ministre, à juste titre, refuse d'augmenter de sorte que l'assistance publique ne vienne pas concurrencer les emplois faiblement rémunérés.

Un tiers de la population française est en emploi. Sur ces quelque vingt millions d'inclus, environ sept millions disposent vraisemblablement d'un emploi à vie. Une rente ! Bref sept millions ici et sept millions là.

Il ne s'agit pas de dresser les uns contre les autres ni de prôner un libéralisme sauvage en pensant que les libres mécanismes du marché à eux seuls permettraient une régulation harmonieuse. Entre les gens qui se plaignent d'être surmenés et ceux qui souffrent d'oisiveté, entre ceux qui se plaignent d'un prélèvement excessif et ceux qui vivent de l'assistance publique, l'écart ne peut que choquer. Décourager les plus entreprenants et désespérer les plus démunis.

On comprend en conséquence qu'il soit tentant de proclamer qu'il faut travailler moins pour travailler tous. En gros, partager la pénurie. C'est sans doute l'objectif poursuivi par la politique de réduction autoritaire du temps de travail qui, appliquée de manière mécaniste, sans

---

<sup>5</sup> Commissariat Général du Plan. *Chômage, le cas français*. Mai 1997. Les chiffres ici cités sont relatifs à l'année 1996.

réorganisation, risque toutefois de renforcer la tendance au repli plutôt que celle au redéploiement.

Il faut donc aller plus loin et s'y prendre autrement. Cela passe d'abord par le fait de reconnaître que **le chômage et le sous-emploi ne sont pas des fatalités** mais la conséquence directe d'une politique ; pire, d'une dynamique d'ensemble, celle d'une société crispée sur des schémas dépassés.

Soyons sérieux. Ce ne sont pas la mondialisation et les nouvelles technologies qui créent le chômage. C'est le jeu pervers d'acteurs campés sur leurs habitudes et leurs privilèges qui refusent de s'adapter.

Les Américains ont créé 37 millions d'emplois entre 1975 et 1995 ; les cinq principaux pays européens n'en ont créé que 2,4 millions. Les Américains ont fait de l'ajustement par les salaires ; les Européens, par le sous-emploi, en retardant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes, en développant les pré-retraites, en entretenant un sous-emploi endémique même chez les gens de 30 à 49 ans.

Entre 1978 et 1994, le salaire moyen en France a augmenté de 20% — ceux qui avaient déjà un emploi gagnent toujours plus<sup>6</sup> — et le nombre d'emplois salariés n'a augmenté que de 4%. Durant la même période, le salaire moyen aux Etats-Unis n'a augmenté que de 5% mais le nombre d'emplois, lui, a augmenté de 37%.

Le contraste n'est pas seulement saisissant entre les Etats-Unis et l'Europe. Il l'est aussi au sein des pays de l'Union européenne. Le chômage touche 6% de la population active aux Pays-Bas et 4% en Autriche tandis qu'il atteint plus de 12% en France et 22% en Espagne. Il y a donc, au sein même de la Communauté européenne, différentes manières de s'adapter. Cela ne dépend pas seulement du gouvernement, du patronat et des syndicats mais de la société tout entière qui, en France, est trop rigide, manque de plasticité.

N'en concluons pas trop vite que les Pays-Bas sont l'avenir de la France, que l'Autriche ou le Danemark ont trouvé la panacée. Mais ils ont, les uns comme les autres, en Europe et non seulement aux Etats-

---

<sup>6</sup> Reconnaissons que le salaire moyen est une notion statistique qui ne rend pas compte de l'augmentation très sensibles des inégalités.

Unis, accepté de remettre en cause bien des habitudes, y compris les privilèges des mieux nantis.

Manifestement, nous n'en prenons pas le chemin en France. Tout se passe dans l'Hexagone comme si nous attendions la reprise de la croissance économique comme solution miracle à tous nos maux. Or il n'est pas évident que cette croissance reparte à un niveau élevé de manière durable ni, a fortiori, qu'elle soit riche en emplois. Donc le risque de voir le chômage et le sous-emploi perdurer — voire s'aggraver — au moins aux horizons 2005-2010 nous semble très réel.

**3.3) Les sociétés européennes vieillissent.** Ce vieillissement se traduit d'abord par une élévation de l'âge médian de la population européenne et, incidemment par une élévation de l'âge médian de la population active. D'où le risque, tant que les rémunérations sont déterminées par l'ancienneté, que les coûts salariaux augmentent quasi mécaniquement. D'où aussi la question de savoir si une population active vieillissante sera capable de faire l'effort d'adaptation et d'innovation qui sera de plus en plus nécessaire.

La seconde manifestation du vieillissement, est évidemment l'augmentation — particulièrement à partir de 2005 — du nombre et de la proportion dans la population totale des personnes âgées de 60 ans et plus au moment d'ailleurs où ce sont les générations creuses du baby-krach qui atteindront l'âge d'entrée en activité professionnelle.

Distinguons, pour éliminer toute polémique inutile, ce qui résulte des évolutions observées au cours des dernières années et ce qui relève de spéculations sur l'avenir.

Nous savons bien quel a été l'effectif annuel de naissances depuis le début du siècle et quelle est la proportion de survivants par année de naissance. Concernant un passé plus récent, nous savons également que la période d'après-guerre a été marquée par la succession de deux périodes (l'une de babyboom, l'autre de babykrack) et combien, en conséquence, notre pyramide d'âge est déséquilibrée.

S'agissant de la France, il est donc aisé de comprendre que la proportion de jeunes de moins de 20 ans régresse : elle est passée de 34,2% en 1966, vingt ans après le début du babyboom, à 25,8% en 1998. Et tout aussi aisé de comprendre que, en haut de la pyramide des âges,

le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus se sont accrus régulièrement : 4,4 millions (soit 11%) à la Libération ; 5,8 millions (12%) en 1965 ; 6,7 millions (13%) en 1972 ; 7,5 millions (14%) en 1980. Le passage à l'âge de 65 ans des "classes creuses" nées pendant la guerre de 1914-1918 interrompt cette croissance qui reprit en 1986. La proportion de 14% fut à nouveau atteinte en 1991, cette fois avec un effectif de 8,0 millions de personnes âgées. Au 1er janvier 1998, elles étaient 9,17 millions, soit 15,7% de la population totale<sup>7</sup>.

Cet accroissement du nombre de personnes âgées résulte de l'accroissement ancien des naissances — déduction faite des décès et avec les corrections induites par les flux migratoires — qui déterminent le nombre de personnes atteignant 65 ans. Il résulte également de la baisse de plus en plus significative de la mortalité aux âges élevés : l'espérance de vie à 65 ans a progressé de 3,5 ans pour les hommes et de 4,5 ans pour les femmes entre 1960 et 1990<sup>8</sup>.

Qu'en sera-t-il demain ? Diverses projections ont été établies, notamment par l'INSEE et par le Centraal Bureau of Statistics (Pays-Bas) pour Eurostat à l'horizon 2050.

Il est exclu, dans le cadre de cette brève présentation, d'exposer tous les scénarios envisagés. Mais les résultats de ces projections, pourtant élaborées sur la base d'hypothèses somme toute relativement peu contrastées (pourquoi pas une hypothèse de fécondité à 1,2 enfant par femme comme en Espagne ?), révèlent l'ampleur de l'incertitude qui plane sur les effectifs de population au terme de la projection, cependant, ils révèlent aussi que l'incertitude n'est pas la même suivant les groupes d'âge et que certaines tendances apparaissent quasi-inévitables.

Même avec les combinaisons d'hypothèses les plus favorables, le renouvellement à la base de la pyramide des âges est à peine suffisant pour maintenir, d'ici à 2050, l'effectif du groupe des moins de 50 ans. En revanche, dans tous les scénarios, on observe une croissance de la population des 50 ans ou plus qui passerait d'environ 18 millions en 1995 à 25 ou 30 millions en 2050.

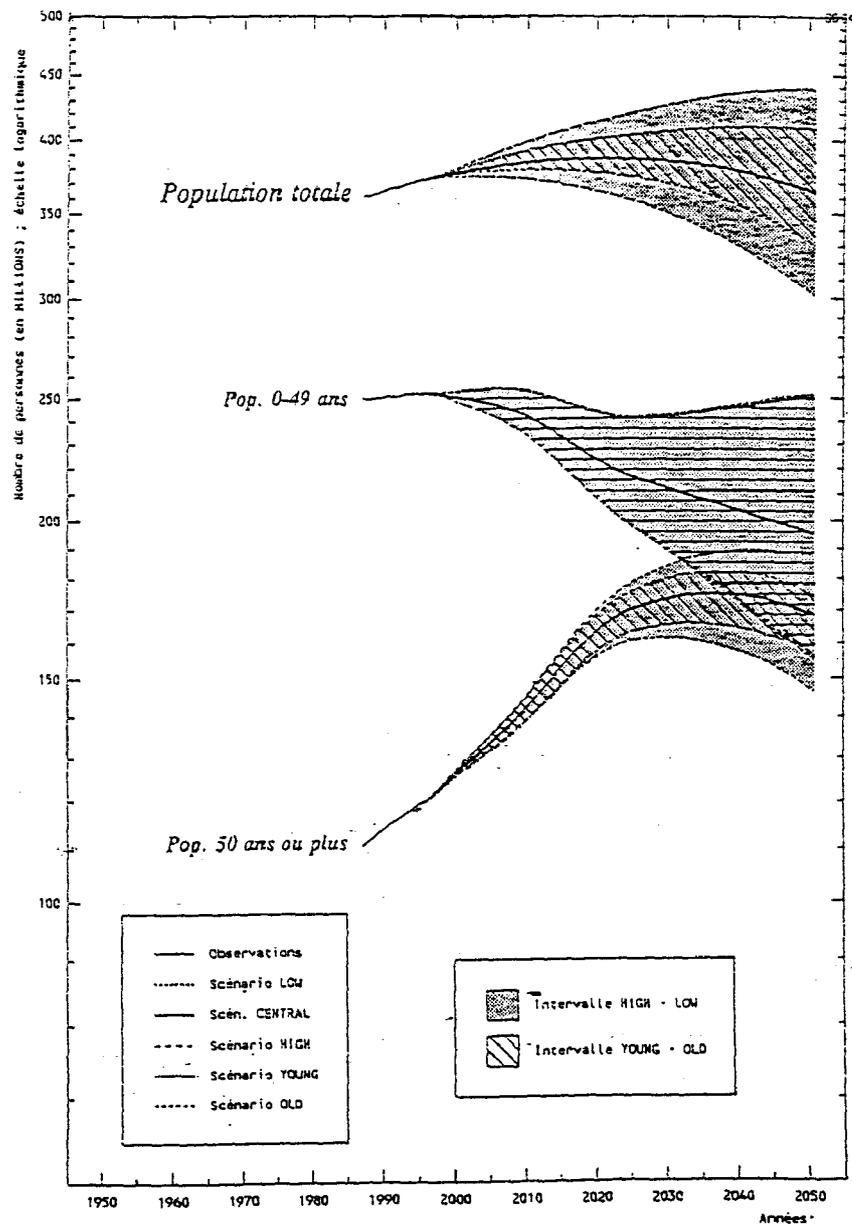
---

<sup>7</sup> LEVY Michel-Louis . "La population de la France, 1995-1997". *Population et Sociétés*, n°333, mars 1998.

<sup>8</sup> PARANT Alain. "Longévité et Retraite". *Population et Sociétés*, n°310, février 1996.

La proportion de 60 ans et plus pourrait passer de quelque 20% en 1995 à 22-24% en 2010 et à 27-33% en 2030.

**Les perspectives démographiques françaises**  
**Observations jusqu'en 1995. Projection CBS/EUROSTAT au-delà**

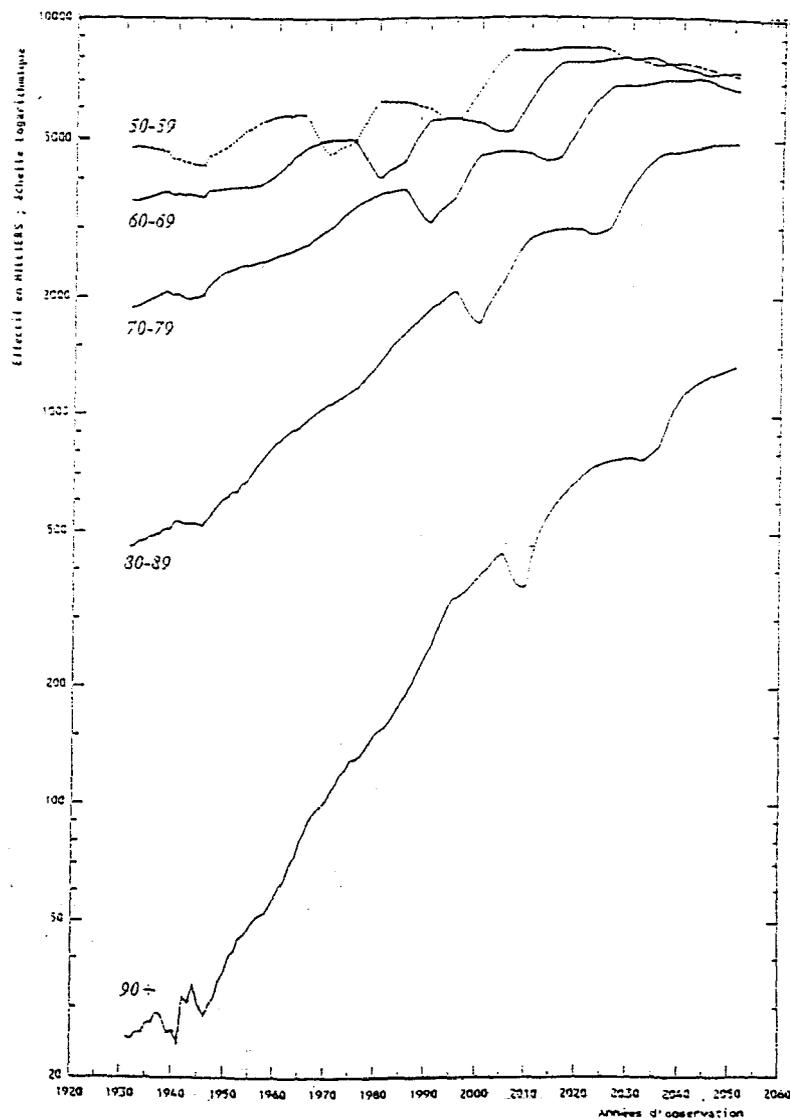


Source : CALOT Gérard, CHESNAIS Jean-Claude (sous la direction de). "Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050". Coll. *Travaux et Recherches de Prospective*. Paris : Futuribles International, 1997, 171 p.

Constatons enfin que le rythme de croissance des effectifs âgés est d'autant plus rapide que l'on s'élève dans les groupes d'âge (voir graphique CBS/EUROSTAT).

### France. Évolution des effectifs de population âgée de 50 ans ou plus par groupe d'âge

#### Projection centrale CBS/EUROSTAT



Source : CALOT Gérard. *Op. cit.* et FUTURIBLES. "Vers une prospective des retraites en France à l'horizon 2030". *Op. cit.*

Le nombre de personnes atteignant l'âge de 60 ans augmentera rapidement, notamment à partir de 2005/2010. De surcroît, ces personnes vivront de plus en plus longtemps. Il y aura donc une forte croissance des effectifs et de la proportion, dans la population totale, des personnes âgées et, au sein de cette catégorie, une croissance particulièrement forte des personnes très âgées (80 ans et plus) qui se traduira par des problèmes très aigus de dépendance.

3.4) Nous voudrions ainsi montrer que la France comme tous les pays européens — certes dans des proportions très variables — sera de plus en plus confrontée à **un déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs effectivement occupés cotisants et le nombre d'inactifs allocataires**. Ce déséquilibre est évidemment accentué par le fait que les jeunes entrent en activité professionnelle de plus en plus tard et que — en raison même des difficultés sur le marché de l'emploi — nous avons usé, et abusé, de dispositifs visant à baisser l'âge réel de cessation d'activité bien en-deçà de l'âge légal de la retraite.

Il y a plusieurs manières d'appréhender ce déséquilibre. La plus simple est de calculer le nombre d'adultes (20-59 ans) rapporté au nombre de personnes âgées (60 ans et plus). Ce rapport en France se dégrade régulièrement et le seul moyen de l'éviter serait de remonter l'âge frontière, donc l'âge de la retraite, ou, mieux encore, la durée d'activité professionnelle sur la durée de la vie. C'est une chose de le décider, ce fut l'objet de la réforme des retraites introduites en 1993 (Loi Veil) ; c'en est une autre de le faire, particulièrement lorsque le marché de l'emploi n'y est pas propice (cf infra chapitre 2).

Mais l'indicateur réellement pertinent en l'espèce est le taux d'emploi — proportion de la population d'âge actif effectivement au travail — qui en France n'a cessé de décliner (de 63,8% en 1972 à 58,5% en 1992, selon l'OCDE) ; ou, mieux encore, le rapport de dépendance économique, celui-ci étant défini en rapportant la population n'occupant pas d'emploi (population scolarisée, chômeurs, emplois aidés, invalides, retraités et autres inactifs) à la population occupant un emploi régulier (non aidé). En procédant ainsi, nous pouvons ensuite calculer le taux de dépendance économique des retraités et observer que, s'il s'est déjà considérablement dégradé depuis 1973, cette

dégradation — à système économique et social inchangé — risque d'être bien plus dramatique à l'horizon 2010 et 2030.

**3.5) Nos systèmes de protection et de régulation sociales sont confrontés à l'évidence à une crise financière** et à une alternative extrêmement douloureuse :

- soit augmenter le prélèvement obligatoire au risque de faire supporter par les entreprises et par les actifs une charge d'autant moins acceptable qu'ils sont exposés à une concurrence internationale de plus en plus vive ;
- soit stabiliser le prélèvement obligatoire et, comme son assiette — c'est-à-dire la croissance économique — a peu de chance d'augmenter beaucoup, le rendement du prélèvement demeurera relativement stable alors que le nombre d'ayants droit sera en croissance rapide. D'où le risque de voir le pouvoir d'achat des pensions de retraite, des allocations chômage ou les taux de remboursement de l'assurance-maladie diminuer.

Personne n'ayant le courage de faire des choix clairs face à cette alternative, tout le monde pratique des politiques d'ajustement au jour le jour, en augmentant un jour un petit peu le prélèvement obligatoire, par exemple, au travers de l'introduction de la Contribution Sociale Généralisée, en réduisant, un autre jour, les dépenses par exemple en jouant sur le système d'indexation des retraites. Manifestement tout le monde attend le retour d'une croissance économique plus forte qui — bien qu'elle nous apparaisse peu probable — viendrait comme par miracle résoudre les problèmes financiers sus-mentionnés.

**Hélas nos systèmes de protection sociale sont également confrontés à une crise d'efficacité et de légitimité.**

La crise d'efficacité résulte de plusieurs facteurs : d'abord la perte d'efficacité des interventions publiques ou para-publiques dans le cadre étroit de l'Etat nation. Ensuite le fait que nos systèmes de protection sociale reposent principalement sur deux piliers : l'emploi conçu au sens récent d'emploi salarié à temps plein à durée indéterminée, et la famille, conçue comme étant formée d'une femme et d'un homme mariés une fois pour toute élevant en leur foyer deux, à défaut de trois, enfants qui ne quitteraient le foyer familial que pour créer une famille identique. Or nous assistons à une très forte diversification des formes

d'emploi et des structures familiales et, pour compliquer le tout, le même individu va, durant sa carrière, passer d'un emploi à un autre et d'une structure familiale à une autre. Tout cela devient donc extrêmement compliqué à gérer. Les itinéraires des individus deviennent plus aléatoires et se diversifient.

D'autres facteurs jouent également un rôle important dans cette crise d'efficacité : ainsi en est-il de l'évolution des valeurs et notamment de la montée de l'individualisme. Ainsi en est-il également de la crise des corps intermédiaires qui sont de moins en moins représentatifs de la population mais qui jouent néanmoins un rôle tout-à-fait déterminant dans la gestion de nos régimes sociaux.

Nous terminerons en soulignant que nos systèmes de protection et de régulation sociales sont également victimes d'une crise de légitimité liée à l'absence de projet collectif qui tiendrait compte des opportunités et des contraintes particulières de la période actuelle et répondrait aux aspirations de nos contemporains. D'où le repli frileux de nos populations sur leurs droits acquis et leurs intérêts catégoriels qui fait que nous risquons d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle à reculons.

### **En guise de conclusion provisoire**

Ce panorama peut paraître excessivement pessimiste. Soyons clairs, il y a des tendances irréversibles à l'horizon des deux prochaines décennies : tel est le cas du vieillissement démographique ainsi que de la mondialisation de l'économie. Il y a des tendances lourdes qui ne sont pas pour autant inéluctables comme, par exemple, la montée du chômage et du sous-emploi qui résultent, en France, d'un consensus implicite entre l'Etat et les partenaires sociaux qui peut fort bien être remise en cause par les acteurs, ne fut-ce que parce qu'il est à l'origine d'une "fracture sociale" économiquement, socialement et politiquement intolérable et dangereuse.

Qu'importe d'ailleurs à ce stade la poursuite ou l'inflexion de ces tendances. Voilà **15 tendances majeures qui peuvent avoir des implications majeures sur le budget-temps des Français et l'aménagement du territoire.**

Nous essayerons de le montrer dans le chapitre suivant d'abord en esquissant, à partir de ces facteurs, deux visions contrastées sur l'avenir de la société française ; ensuite en explorant plus finement les liens entre certaines de ces tendances et les modes d'occupation du temps et de l'espace.

## CHAPITRE 2 : LA PROBLÉMATIQUE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI, SES DIMENSIONS TEMPORELLES ET SPATIALES

En partant des quinze facteurs précédents qui font l'objet d'un relatif consensus, nous voudrions d'abord montrer ici combien les points de vue sur l'avenir de la société française diffèrent et — par voie de conséquence — montrer l'utilité d'élaborer des scénarios contrastés sur l'évolution de la société française qui nous renseigneraient sur les différents usages que nous pourrions faire du temps et de l'espace (et sur les liens entre ces deux dimensions).

Ensuite, nous voudrions, en partant d'une dimension particulière de ces scénarios — la mutation du système productif et la métamorphose du travail et de l'emploi — explorer différentes hypothèses et leurs conséquences spatiales. Enfin, prenant appui sur ces deux exercices, nous essayerons de dégager quelques orientations en faveur d'une réflexion prospective plus systématique sur l'occupation du temps et ses implications spatiales.

### 1) Deux visions de la société de demain

Jamais peut-être l'éventail des futurs possibles n'a été aussi largement ouvert. Du fait de l'essor de la science et de la technologie, et des pouvoirs sans précédent qu'elles nous confèrent. Du fait de la désacralisation des grandes institutions et du déclin des idéologies, qui structuraient le débat public mais le stérilisaient également. Du fait aussi du caractère plus incertain, aléatoire, des trajectoires individuelles et collectives, de la moindre prégnance du processus ancien de reproduction sociale qui induisait une vision du futur très largement inspirée des schémas d'hier.

Plus que jamais, il est donc nécessaire — même si l'exercice devient plus périlleux — d'essayer d'anticiper ce qui peut advenir, d'explorer quels sont les futurs possibles — sans doute de plus en plus contrastés — qui peuvent découler de la situation présente. Hélas, l'élaboration de scénarios globaux sur la société de demain est peu fréquente. Par contre, lorsqu'on examine attentivement les travaux de prospective de ces dernières années, il semble bien que, **implicitement, deux points**

**de vue s'opposent sur l'avenir de la société française** : l'un, quoiqu'on en dise, s'inscrit dans la continuation du passé ; l'autre repose sur l'idée d'une rupture radicale du mode d'organisation et de la dynamique économique et sociale.

Tous les analystes s'accordent pour reconnaître maintenant que "la crise" — dont l'origine ne tient pas aux seuls chocs pétroliers — est de nature structurelle, qu'elle résulte d'une transformation profonde du paradigme technico-économique hier dominant induite par divers facteurs géopolitiques, technologiques, économiques, sociaux et culturels.

Mais les uns cependant — très largement majoritaires et de quelque idéologie qu'ils se réclament — s'obstinent, nous semble-t-il, à considérer l'avenir comme une reproduction, à quelques détails près, du passé. Convaincus que l'évolution des sociétés humaines est rythmée par des mouvements pendulaires, séduits par les théories cycliques auxquelles volontiers ils recourent, ils voient la société de demain demeurer dans ses grandes formes identique à celle d'hier.

Les autres estiment, au contraire, que le système économique et social que nous avons connu est condamné à disparaître, que — quelles que soient les vertus qui furent les siennes — il est désormais fondamentalement inadapté aux opportunités et aux contraintes nouvelles. En bref, ils considèrent qu'une rupture majeure est inévitable et sans doute souhaitable qui ne s'opèrera pas nécessairement de manière brutale mais peut-être au travers d'une succession de changements, plus ou moins perceptibles, qui feront boule de neige.

Les premiers, en fait, attendent beaucoup d'un regain de croissance économique résultant d'un environnement international favorable et d'une restructuration désormais bien avancée du système productif français. Cette croissance plus forte et, à leurs yeux, durable entraînerait une forte dynamique de création d'emplois permettant — affirment-ils volontiers — d'éradiquer le chômage d'autant plus aisément que la population active, à partir de 2005, irait s'amenuisant (le risque étant même de souffrir d'ici dix ans de pénurie de main-d'œuvre...).

En conséquence, la durée d'activité professionnelle pourrait être allongée et l'âge de la retraite repoussé, cette double perspective (plein emploi et allongement de la durée de cotisation) permettant de juguler le déséquilibre tendanciel entre le nombre d'actifs et celui des inactifs, donc d'assurer l'équilibre à long terme de nos systèmes de protection sociale. La proportion de retraités (et pré-retraités) dans la population totale serait alors moindre qu'on ne le croit et les gains de productivité amplement suffisants pour assurer une progression équitable des rémunérations et des prestations sans augmentation — voire même en réduisant — le montant des prélèvements obligatoires.

Moyennant certes quelques adaptations, le "système" en quelque sorte se perpétuerait à l'identique dès lors que l'on aurait renoué avec le **cercle vertueux des "trente glorieuses" ainsi retrouvées.**

Ce point de vue nous paraît très contestable. Rien ne prouve que la croissance économique reparte à un niveau élevé et durable, l'environnement international (et l'Europe elle-même) pouvant être sujets à de violents soubresauts et le système productif français loin d'avoir achevé avec succès la mutation profonde qui s'impose.

Le problème du chômage et du sous-emploi semble — compte tenu des facteurs d'inertie qu'on observe — loin d'être résolu ; le risque est donc grand que, à l'horizon 2005-2010, nous soyons confrontés à la conjonction d'un sous-emploi dramatique et d'un vieillissement dont l'ampleur et l'incidence seront d'autant plus lourds à supporter que les cessations d'activité professionnelle précoces demeureront courantes.

Le risque est alors que, sans transformation radicale de notre mode d'organisation collectif, un Français sur trois seulement soit cotisant et les deux autres allocataires, que — nonobstant la réforme fiscale qui s'impose — l'assiette et donc le rendement du prélèvement demeurent très en-deçà des besoins. Si les salaires augmentent peu et demeurent marqués par des inégalités croissantes, si les revenus de transfert stagnent ou régressent, le "système" ira dépérissant et le climat d'insécurité actuelle s'aggravera encore. À moins peut-être d'une explosion sociale majeure — qu'on ne saurait exclure surtout dans un climat dépressif propice à n'importe quel débordement —, en l'absence de réformes profondes butant sur des rigidités sociales fortes, une décadence évidente guetterait la société française.

A l'évidence deux points de vue — de surcroît aussi simplificateurs — ne peuvent prétendre rendre compte de l'éventail des futurs possibles. Leur vertu cependant est de mettre en évidence le rôle déterminant de certains facteurs, en l'espèce notamment la situation de l'emploi.

Dans le premier cas, la croissance économique est forte et riche en emplois, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'on renonce à la réduction du temps de travail (du moins sur la semaine et sur l'année) et à la flexibilité. Mais ces mesures demeurent de faible ampleur et les grands équilibres d'hier sont rétablis sans que des transformations radicales soient intervenues dans notre organisation collective et nos modes de vie qui demeurent fortement structurés — y compris en termes d'emploi du temps — par le travail.

Dans le second cas, une transformation radicale intervient, de manière brutale, voire violente, où progressivement émerge **une autre société** caractérisée souvent par le terme de pleine activité qui se caractérise, par exemple, par le fait que les individus sont **tous poly-actifs de 17 à 77 ans**.

Ainsi présentées ces deux images apparaissent totalement opposées — et la seconde quelque peu fantaisiste au regard du schéma dominant que nous avons connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Pourtant les tendances lourdes analysées dans le chapitre 1 peuvent avoir des conséquences fort diverses, notamment suivant l'horizon auquel on raisonne. Pour illustrer le propos, revenons un instant sur ce que nous avons appelé l'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique et explorons les conséquences des tendances signalées sur les modes de vie.

## **2) L'incidence du nouveau paradigme technico-économique sur les modes de vie**

**2.1 La tertiarisation des activités productives** a elle seule entraîne une transformation, dès à présent évidente, de la distribution de la population par catégories socio-professionnelles : de moins en moins de personnes sont astreintes à un travail physique exigeant leur présence suivant des horaires prescrits.

Le contenu du travail devient plus immatériel : cela est évident pour ceux, en nombre croissant, affectés à des fonctions de Recherche-Développement, de design, de publicité, de gestion mais aussi pour ceux qui assurent des fonctions, par exemple, de maintenance qui, demain, pourront éventuellement le faire à distance (d'abord avec la télésurveillance, ensuite avec le téléguidage)...

## 2.2 En évoquant quelques-unes des caractéristiques du nouveau paradigme technico-économique, nous mentionnons **la dissociation entre la croissance économique et la consommation de matières premières.**

Cette dissociation peut s'accroître encore au travers notamment :

- des efforts visant à réduire nos consommations de matières premières, y compris énergétiques ;
- de développements nouveaux tel que l'agriculture hors-sol.

En outre, le vieux principe qui voulait que les activités productives soient proches des zones d'exploitation des matières premières est en train d'être remis en question. "Ce qui compte, c'est la fiabilité temporelle, écrit Pierre Veltz, et non la proximité (...) si une entreprise est sûre de la fiabilité d'un fournisseur, la distance physique lui importe peu". Les lieux d'échange prennent le pas sur les lieux de production.

## 2.3 **Le phénomène de dématérialisation**, particulièrement patent dans le domaine de la finance, témoigne de manière encore plus évidente de ce phénomène d'abolition des distances — voire ici des délais — avec l'émergence d'un village planétaire, d'un réseau reliant de manière presque instantanée (avec des coûts de communication en diminution rapide) des opérateurs ("les manipulateurs de symbole" de Robert Reich) dont la localisation géographique est indifférente. Opérateurs qui cependant doivent désormais — fuseaux horaires obligent — être **en éveil 24 heures sur 24**. Abolition de l'espace et tyrannie du temps qui peuvent entraîner de multiples conséquences en cascade : des villes ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter : des commerces et des services publics ouverts en permanence, par exemple.

## 2.4 **La mondialisation**, que préfigure mieux que toutes les autres activités le secteur de la finance, elle-même se traduira sans doute par l'essor des échanges (d'information, de biens et de personnes) s'opérant à toute

heure principalement dans les pôles qui s'imposeront comme des noeuds de réseau à l'échelle planétaire.

Pierre Veltz, dans son ouvrage *Mondialisation, villes et territoire* évoque ainsi l'émergence d'économies métropolitaines de moins en moins couplées aux économies des périphéries, fonctionnant en réseau horizontal au détriment des relations verticales traditionnelles avec les arrières-pays et donnant naissance à ce qu'il appelle une économie d'archipel. Là apparaît tout le débat autour de "La ville globale" <sup>9</sup> conçue selon certains en fonction d'une division internationale du travail induisant une spécialisation croissante des territoires, selon les autres comme le résultat d'un phénomène de polarisation croissante.

Il est exclu dans le cadre de ce bref document d'évoquer toutes les implications de ce phénomène en émergence, les facteurs importants qui aujourd'hui concourent à l'essor des métropoles mondiales (y compris la mixité de leur population, l'enrichissement et les risques qui en résultent) ainsi que ceux qui les menacent.

**2.5 L'impératif de compétitivité**, évoqué comme l'une des conséquences inéluctables de la mondialisation et d'une concurrence plus vive, peut elle-même être à l'origine de changements importants dans les modes de vie. Pour n'en prendre qu'un exemple, le transfert hors marché des activités à productivité stagnante ou déclinante peut conduire à :

- Une redistribution des fonctions de production entre le producteur et le consommateur comme on le voit bien avec l'essor du "do it yourself", du temps et de l'espace qu'exige le bricolage. Ou encore avec l'incidence des grandes surfaces — particulièrement développées en France —, le déclin des commerces de proximité et les conséquences en termes de déplacement.
- Des transferts nets d'activité ayant eux-mêmes des conséquences immédiates sur l'emploi du temps et l'espace : ainsi de la banque à domicile, de la fermeture vraisemblable d'un grand nombre d'agences et le travail effectué à domicile par les clients qui gèrent en direct leur compte.

---

<sup>9</sup> Voir notamment SASSEN Saskia. *La ville globale*. Paris : éd. Descartes et Cie, 1996.

2.6 Nous avons évoqué le rôle majeur de **l'innovation technologique**. Celle-ci joue, à l'évidence, un rôle fondamental sur les modes de vie, ne fut-ce qu'au travers de l'essor des technologies de l'information et de la communication qui envahissent le monde du travail aussi bien que celui de la vie privée.

Symptomatique à cet égard est le rythme de diffusion de ces technologies, le niveau d'équipement des foyers et le temps consacré par les Français au téléphone, à la télévision, au micro-ordinateur domestique <sup>10</sup>.

Se fondant sur la comparaison des résultats des enquêtes réalisées en 1989 et 1997, Olivier Donnat souligne que la période a été marquée par un triple phénomène : le doublement des foyers multiéquipés en téléviseurs, la diffusion spectaculaire des magnétoscopes (72% des foyers) et des lecteurs de disques compacts qui équipent désormais les trois quarts des Français, et l'arrivée des micro-ordinateurs dans l'espace domestique (22% des foyers) alors pourtant que la France demeure en retard sur ce plan vis-à-vis de la plupart de ses voisins européens.

L'enquête sur "Les pratiques culturelles des Français" est riche d'enseignements sur le temps consacré aux différentes pratiques à l'intérieur et à l'extérieur du foyer. Elle rassemble des données sur vingt ans qui, à l'évidence, devraient être soigneusement exploitées dans le programme de recherche de la DRAST.

2.7 **L'innovation socio-organisationnelle** joue un rôle peut-être encore plus important (d'autant qu'elle conditionne l'appropriation et l'usage des nouvelles technologies).

Nous avons souligné qu'elle se traduisait dans les entreprises par quatre phénomènes majeurs :

— **L'émergence de nouvelles formes d'organisation** à caractère moins pyramidal, d'essence plus polycellulaire. C'est l'avènement des équipes-projet qui se traduit notamment par le fait que c'est le projet qui dicte l'organisation qui en conséquence est moins normée, davantage définie en fonction des besoins et au sein de

---

<sup>10</sup> Voir en particulier les résultats de l'enquête 1997 sur "Les pratiques culturelles des Français". Paris : ministère de la Culture et de la Communication, La Documentation Française, 1998.

laquelle les relations de partenariat (d'inspiration contractuelle) tendent à remplacer les relations hiérarchiques régies par une législation uniforme et pérenne du travail. Ceci, inéluctablement, rejaillira sur les formes d'emploi, les volumes horaires et les horaires même du travail.

- **L'émergence de nouvelles formes d'emploi** qui, d'une part, sont plus précaires (CDD, intérim...), d'autre part reposeront de plus en plus sur le concept de fonction se substituant à celui de statut.

**Le statut** était défini par référence à des catégories socio-professionnelles — elles-mêmes intimement liées à des niveaux de diplômes — et régit par un droit du travail reposant sur l'obligation de moyen assorti de règles strictes en termes d'horaire et de localisation. Ceci s'incarnait essentiellement par la règle des 40 heures hebdomadaires effectuées de 9h à 18h du lundi au vendredi, tous à la même heure et au même endroit. Dès à présent, on observe que se multiplient les exceptions au regard de ce modèle traditionnel (cf annexe 1 sur la durée et l'organisation du temps de travail) : temps partiel et horaires atypiques (travail le week-end, travail de nuit, semaine de quatre jours, etc.).

**La fonction** sera sans doute davantage définie par référence à une obligation de résultat, une autonomie plus grande étant laissée à chacun dans la définition de ses horaires — voire dans le volume de temps consacré à chaque tâche — et le choix des lieux où l'exécuter. On voit déjà apparaître ce phénomène notamment parmi les cadres affectés à des fonctions immatérielles qui travaillent en différents lieux, suivant des horaires et des rythmes de plus en plus variables.

Ainsi d'ailleurs s'estompent — notamment du fait des objets nomades (téléphone ou micro-ordinateurs portables) — les frontières jadis étanches entre les lieux et les heures de travail et de non-travail : les espaces professionnels et privés s'interpénètrent et un des leitmotiv des entreprises de transport, notamment collectif, est de permettre aux usagers de mettre à profit leur temps de transport pour travailler (cf toute la littérature autour du bureau mobile).

Une tendance lourde est donc dans **la diversification des temps et des horaires de travail, dans l'interpénétration des espaces jadis dédiés à une fonction.**

- Nous avons également évoqué **l'évolution des qualifications** pour souligner que les entreprises exigeront de plus en plus de savoir être et de culture générale alors que nous serons sans doute amenés à changer de qualifications professionnelles plus souvent au fil de l'existence.

Toutes ces exigences de l'ère post-industrielle dans laquelle nous entrons militent en faveur d'un décloisonnement de la fonction formation — jusqu'à présent essentiellement cantonnée dans la première phase du cycle de vie — et **le développement de l'éducation et de la formation tout au long de l'existence** (life long learning).

Tous les experts s'accordent aujourd'hui pour reconnaître la nécessité d'une éducation permanente et donc sur la nécessité d'aménager le temps (sur la journée, la semaine, l'année et l'ensemble de l'existence) de sorte que chacun puisse bénéficier d'une telle formation (qui apparaît d'ailleurs d'autant plus nécessaire que la population active vieillit et que le rythme du changement, notamment technologique, s'accélère).

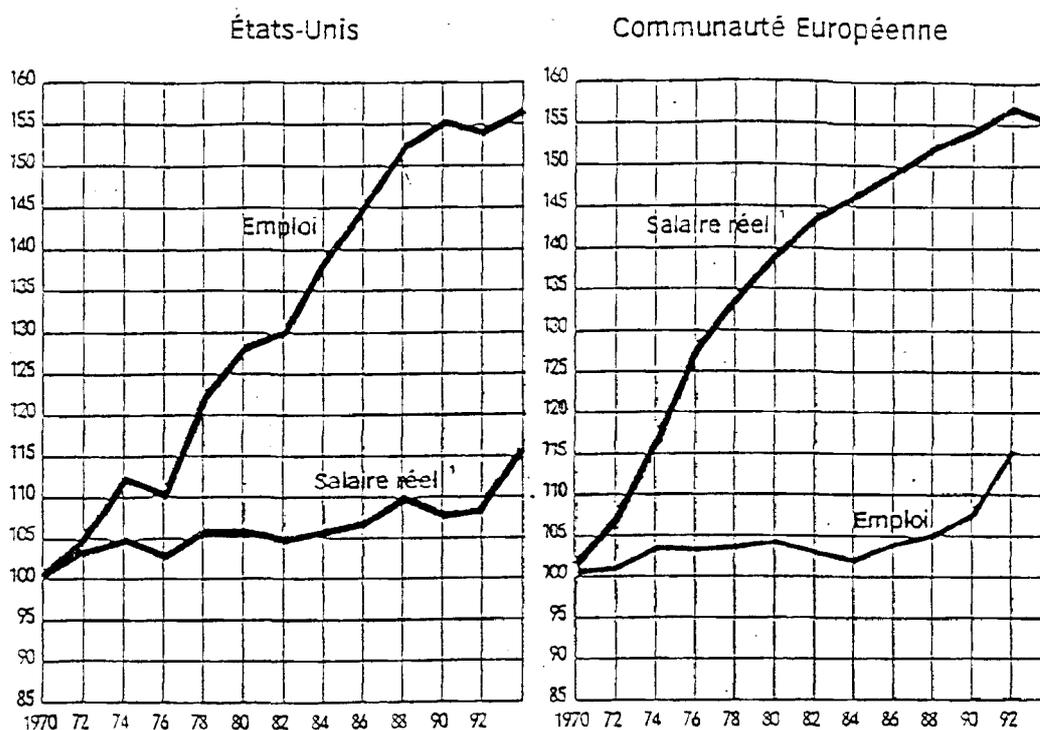
- 2.8 Enfin, nous avons évoqué **le risque de substitution capital-travail** qui renvoie lui-même au contenu en emploi de la croissance, au défi du chômage et du sous-emploi. En bref, aux **perspectives d'emploi.**

Rappelons d'abord à cet égard que **les performances d'emploi varient considérablement d'un pays à l'autre.**

Le contraste est saisissant entre les Etats-Unis et l'Europe : les premiers ont créé 37 millions d'emplois entre 1975 et 1995 alors que les cinq pays européens n'en ont créé que 2,4 millions. Comme le montre le graphique ci-après, les Américains ont fait de l'ajustement par les salaires ; les Européens par le sous-emploi en retardant l'entrée des jeunes sur le marché du travail, en développant les pré-retraites (et programmes assimilés) et en entretenant un niveau très élevé de sous-emploi (dont une petite partie seulement revêt la forme du chômage) au sein de la population des 20-59 ans.

## Emploi et salaires réels : USA/EU (1970-1992)

Indice 100 en 1970



<sup>1</sup> - Rémunération totale-par salarié, corrigée de l'évolution du déflateur du PIB.

Source : Base de données des "Perspectives économiques" de l'OCDE

Mais le contraste est également saisissant entre les pays européens où le taux de chômage, pour l'année 1997, varie de 4,1% en Norvège et 4,4% en Autriche jusqu'à 20,8% en Espagne, 14% en Finlande et 12,4% en France (données OCDE).

Plus pertinent toutefois que le taux de chômage est, à notre sens, le taux d'emploi qui nous renseigne sur la proportion de la population d'âge actif (15-64 ans) qui est effectivement au travail. Le tableau ci-après rend compte de l'évolution de ce taux d'emploi dans les pays européens.

Il est intéressant de noter que le taux d'emploi (c'est-à-dire le rapport entre la population occupée et la population d'âge actif) s'est très sensiblement dégradé en France où il passe de 63,8% en 1972 à 58,5% en 1992 — tendance identiquement observable au Royaume-Uni et en Allemagne — alors que ce même taux d'emploi, non seulement est

nettement supérieur dans les pays scandinaves mais a également augmenté au cours de ces vingt années. Ainsi est-il passé au Danemark de 73,3% à 74,9%, en Suède de 73,1% à 76,9%. Il a également progressé aux Pays-Bas, passant de 55,7% à 63% de 1972 à 1992 <sup>11</sup>.

EUR : Taux d'emploi 1972-1992

Population en emploi civil sur population d'âge actif (15 à 64 ans)

	1972	1982	1992
Allemagne	67,1	62,4	63,9
Belgique	59,0	54,1	55,7
Danemark	73,3	70,6	74,9
Espagne	57,0	46,0	46,7
France	63,8	60,2	58,5
Irlande	59,6	55,1	51,1
Italie	53,3	53,5	54,2
Norvège	66,6	73,0	71,1
Pays-Bas	55,7	52,2	63,0
Royaume-Uni	68,8	64,6	66,8
Suède	73,1	78,5	76,9

Confronté à un même environnement international, à une identique transformation du paradigme technico-économique et bien qu'il dispose d'un modèle socio-économique à maints égards comparable, chaque pays s'est adapté différemment à une évolution qui, partout, était marquée par une augmentation de la population active et une croissance économique médiocre. Ceci témoigne de l'existence de véritables marges de manoeuvre au niveau de chaque pays où, malgré

<sup>11</sup> Voir notamment l'article de Jean-Yves Boulin et Gilbert Cette sur les Pays-Bas in revue *Futuribles*, n°222, juillet-août 1997.

tout, les pouvoirs publics ne sont pas souverains puisqu'il s'agit, chaque fois, de composer avec la dynamique particulière de chaque pays qui dépend de facteurs culturels aussi bien que de facteurs sociaux, économiques et politiques.

Ainsi, les Pays-Bas sont-ils souvent cités en exemple en France parce qu'ils sont passés d'un taux de chômage de 12% en 1983 (contre 8,3% alors en France) à 6,5% en 1996 (contre 12,5% en France) et que la population active a augmenté là-bas durant cette période de 8,1% contre 2,9% en France.

Tous les analystes cependant reconnaissent que ces performances résultent très largement des accords conclus avec des partenaires sociaux d'une part beaucoup plus représentatifs que les syndicats français, d'autre part rompus à une longue tradition de négociation collective.

Il est clair qu'un des facteurs les plus déterminant au regard des deux visions contrastées sur l'avenir de la société française évoquées au début de ce chapitre est **l'emploi, son volume et sa répartition**.

### **3) L'emploi , son volume et sa répartition**

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, l'emploi au sens moderne du terme (salarié, à durée indéterminée et à temps plein), durant l'ère industrielle, a joué le rôle de pierre angulaire de tout l'édifice social et l'élément sans nul doute le plus structurant de nos modes de vie. De lui dépendait (en dépend encore pour une large part) le statut social et le droit de cité des individus, leur revenu direct ainsi que leurs droits à prestations dans un système de protection sociale français d'inspiration principalement bismarkien.

La vie des individus, très rapidement, s'est trouvée scindée en trois phases : celle des études, celle du travail et celle de la retraite qui, au début du siècle, n'intervenait que lorsque les gens commençaient à être atteints par les handicaps qui précédaient de peu leur décès. Identiquement, au sein de l'année, de la semaine, de la journée, le temps de travail occupait l'essentiel de l'existence des individus. Cette situation a considérablement évolué depuis le XIXe siècle comme en

témoignent, par exemple, les travaux de Jean Fourastié ou ceux, plus récents, de Olivier Marchand et Claude Thélot <sup>12</sup>.

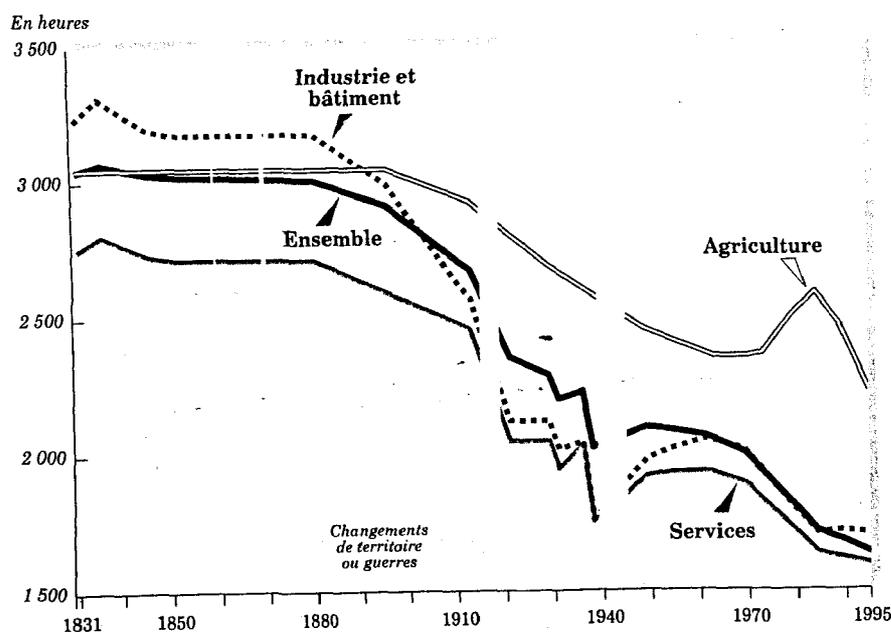
### 3.1 La réduction du temps de travail

Alors que l'espérance de vie des Français n'a cessé de croître depuis le début du siècle, au rythme au cours de ces dernières décennies de près d'un trimestre de plus par année, la part consacrée au travail n'a cessé de décroître, passant selon Laurent Mermet de 42% en 1900 à 12% en 1996.

— Affectations des temps de la vie en pourcentage					
	Travail	Temps physiologique*	Enfance, scolarité	Transports	Temps libre
1900	42	13	24	10	11
1996	12	23	22	12	31

\* Alimentation, soins...  
 Source : MERMET Gérard. *Francoscopie*. Paris : Larousse, 1997.

### Durée annuelle du travail, de 1831 à 1995



Source : O. Marchand, C. Thélot, op. cit.

<sup>12</sup> Voir en particulier leur livre *Le travail en France 1800-2000*. Paris : éd. Nathan, coll. Essais et Recherches, 1997.

- Au cours du dernier siècle, trois phénomènes majeurs sont intervenus :
- la durée des études s'est considérablement allongée, passant en moyenne de 5,5 ans en 1896 à près de 13 ans en 1996 (non incluse la scolarité pré-élémentaire d'avant 6 ans) ;
  - la durée de la retraite s'est considérablement allongée sous le double effet du recul de l'âge au décès et de l'abaissement de l'âge légal de la retraite : l'espérance de vie à 60 ans était en 1990 de 19 ans pour les hommes et de 24,1 ans pour les femmes ;
  - la durée annuelle du travail a pratiquement été réduite de moitié passant de quelque 3 000 heures en 1880 à moins de 1 600 heures en 1995.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'évolution observée du temps de travail avec, par exemple, sur l'année, l'instauration des congés payés, celle du week-end de deux jours et la réduction de la durée quotidienne de quelque 12 ou 13 heures dans l'industrie à la fin du siècle dernier à moins de 8 heures aujourd'hui.

La question est ici plutôt de savoir si ces tendances peuvent se prolonger sans que soit, tôt ou tard, remis en question toute notre organisation collective. Il faut sans doute à cet égard distinguer plusieurs problèmes, tels que :

- l'évolution du ratio population occupée sur population au travail, c'est-à-dire **le rapport entre actifs cotisants et inactifs allocataires** pour autant du moins que nos systèmes de protection sociale reposent sur le principe de la répartition, tout en sachant malgré tout que l'évolution de la productivité horaire est de nature à jouer en l'espèce un rôle déterminant ;
- l'évolution du système productif et **les besoins à moyen et à long terme en main-d'oeuvre** qui eux-mêmes dépendent du rythme et du contenu de la croissance ainsi que des effets de substitution possible capital/travail ;
- la place accordée aux **activités non monétarisées** qui pourraient se développer en réponse à des besoins aujourd'hui non ou mal satisfaits ;
- l'évolution de **la valeur travail** dans les mentalités...

Une énumération plus complète serait sans doute fastidieuse. Mais, pour illustrer le propos et montrer les limites d'un raisonnement exclusivement fondé sur une extrapolation des tendances passées, soulignons à titre d'exemple, **le paradoxe devant lequel nous nous trouvons d'une part en raison de la crise de nos systèmes de protection sociale, d'autre part en raison du chômage.**

Nous illustrerons ce problème en évoquant l'évolution prévisible, à système économique et social inchangé, des rapports de charge et des rapports de dépendance économique.

### 3.2 L'évolution des rapports de charge et de dépendance

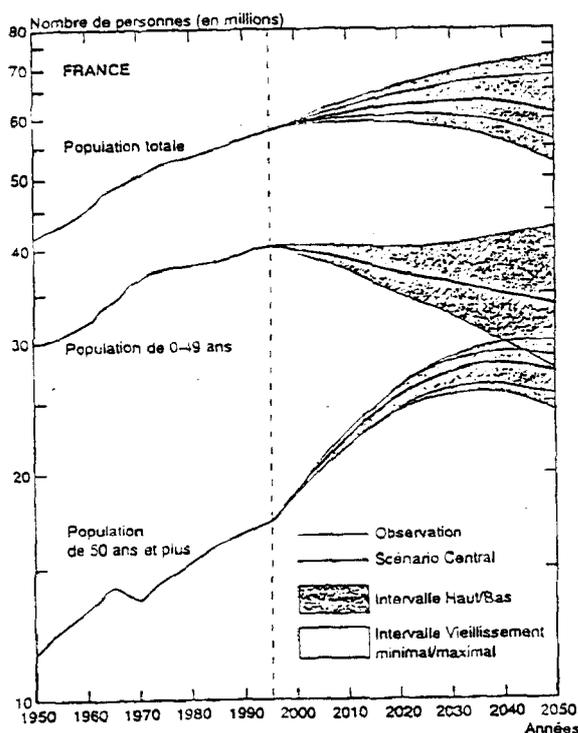
Les rapports de charge peuvent être de plusieurs natures suivant que l'on adopte un strict point de vue démographique ou une approche socio-économique. Nous illustrerons le raisonnement à la lumière d'une tendance lourde précédemment évoquée, le vieillissement démographique.

#### **Le point de vue démographique**

Le démographe s'intéresse aux mouvements de population et, en l'espèce, à l'évolution des effectifs par groupes d'âge. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, il anticipe une forte croissance des effectifs de 50 ans ou plus à rapprocher d'une croissance très modérée sinon négative des effectifs de 0 à 49 ans.

La croissance démographique se concentrant au sommet de la pyramide des âges, il anticipe identiquement une détérioration du rapport entre le nombre d'adultes de 20-59 ans et celui des personnes âgées de 60 ans ou plus : ce rapport, qui était de 4 pour 1 en 1930, de 3 pour 1 en 1980 et de 2,7 pour 1 en 1995 se dégraderait à l'horizon 2000, 2015 et 2030 dans des proportions importantes (cf graphique infra), d'autant plus importantes que la fécondité sera basse et la mortalité aux âges avancés réduite.

**Population totale et population âgée de moins de 50 ans  
et de 50 ans et plus**  
**Observations jusqu'en 1995, projections au-delà**

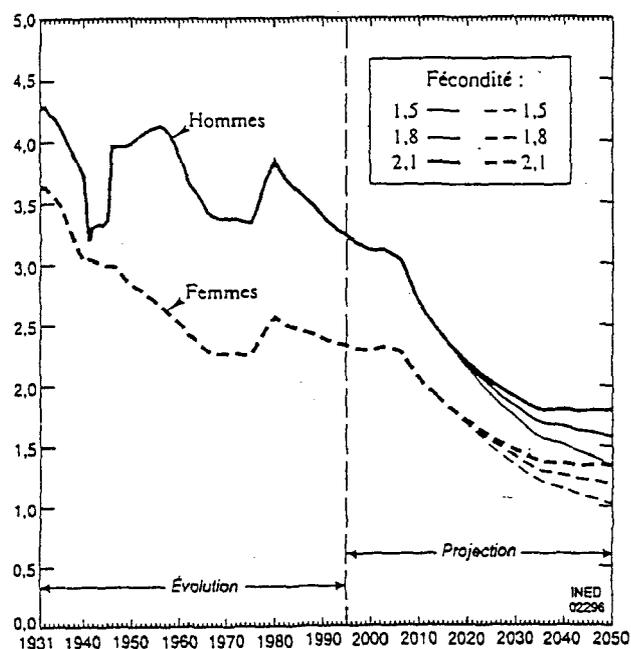


*Source* : Observatoire démographique européen (ODE)

La manière de remédier, du moins en théorie, à cette dégradation serait de reporter l'âge de la retraite (notion absurde au demeurant mais, en l'espèce, parlante) au-delà de 60 ans. Ou, mieux encore, car cette solution permettrait de compenser partiellement le phénomène d'inégalité sociale devant la mort, d'exiger un nombre plus important d'annuités de cotisations pour accéder à une retraite à taux plein.

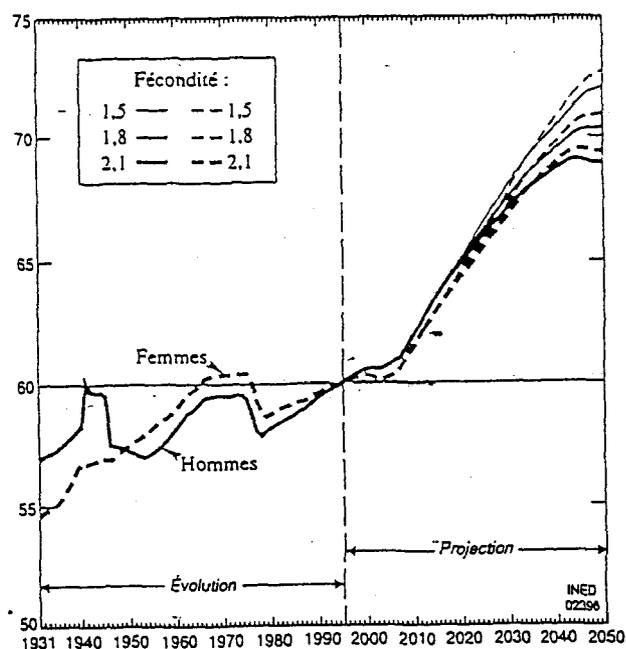
En jouant sur l'âge de la retraite et pour maintenir stable le rapport entre le nombre "d'adultes" et de "personnes âgées", il faudrait remonter cet âge de la retraite d'une demi-année de 1995 à 2005 puis beaucoup plus rapidement ensuite, de 9 à 12 ans selon le scénario, en l'espace de 45 ans, pour conserver stable le niveau de 1995, soit 2,7.

### Evolution du rapport des 20-59 ans aux 60 ans ou plus



Source : INED. "Population et sociétés", n°130, février 1996

### Evolution de l'âge frontière entre activité et retraite



Source : INED. "Population et sociétés", n°130, février 1996

En se référant plus judicieusement au nombre d'années de cotisations requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, cela correspond à l'esprit de la réforme des retraites (salariés du secteur privé) adoptée en France fin 1993 qui prévoit une augmentation de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans. Effort sans doute insuffisant et qui est néanmoins une rupture radicale avec la pratique actuelle d'abaissement de l'âge de cessation d'activité à 55, sinon à 50 ans, pratique aberrante pour les jeunes retraités d'aujourd'hui et encore plus aberrante pour ceux de demain qui auront commencé leur vie professionnelle plus tard que leurs aînés.

Mais — on le voit bien — ce qui importe n'est point tant le rapport entre les groupes d'âges. C'est plutôt en réalité les rapports de dépendance entre les actifs cotisants d'une part et les inactifs âgés allocataires d'autre part. Deux indicateurs à cet égard nous paraissent essentiels : le taux global d'emploi et le taux de dépendance économique.

### **Les taux d'emploi**

Le taux global d'emploi est le rapport entre la population effectivement occupée et la population d'âge actif. Reflétant l'intensité du recours total au facteur travail, c'est un indicateur que nous tenons pour beaucoup plus pertinent que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs déclarés à la population active) et/ou le taux d'activité (proportion d'actifs — occupés et chômeurs — dans la population d'âge actif). Il est du reste maintenant régulièrement calculé par l'OCDE.

Si l'on définit la population d'âge actif comme la population âgée de 20 à 59 ans révolus, on observe que le taux global d'emploi est passé, en France, de 83,4% en 1973 à 70,8% en 1994, soit une baisse de plus de 15% en seulement une vingtaine d'années.

Mais on peut encore affiner l'analyse en distinguant les emplois "hors mesure" et ceux qui font l'objet d'aides diverses par le biais, notamment, d'une exonération totale ou partielle de cotisations sociales.

Il y a en effet plus qu'une nuance entre un emploi à temps plein en CDD, un emploi aidé et une dispense d'emploi. Un emploi en CDD est

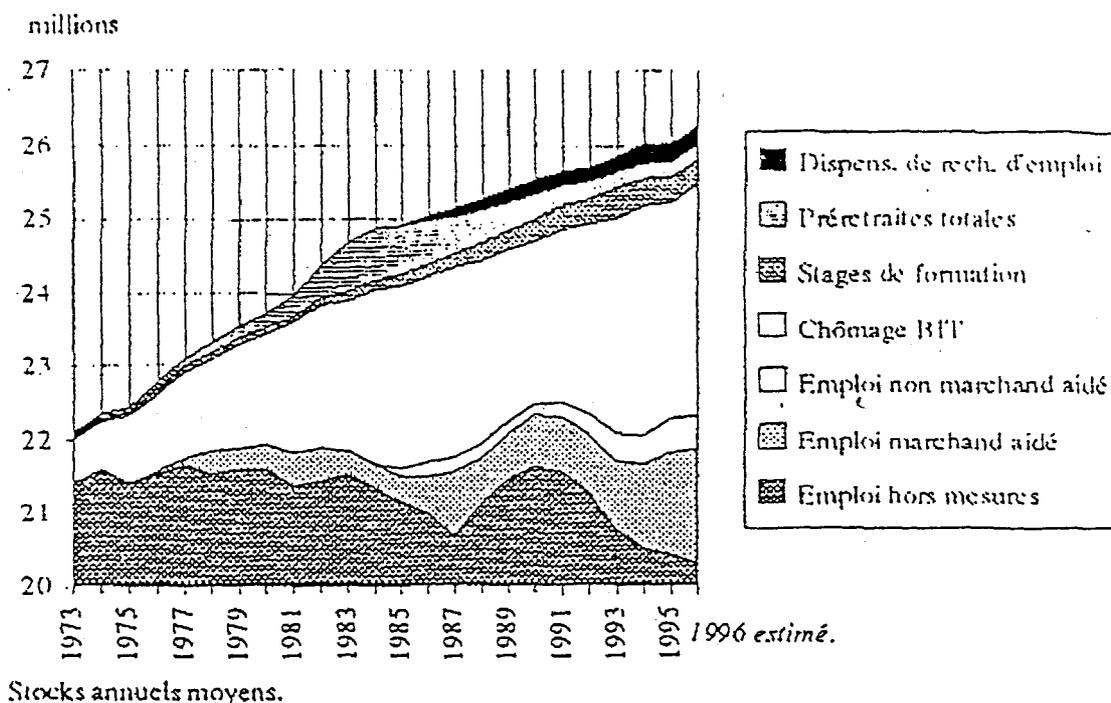
rémunéré à peu près au même niveau (prime de précarité incluse) qu'un emploi en CDI et donne lieu comme celui-ci au paiement de cotisations sociales et d'impôts. Tel n'est pas le cas des emplois aidés ni, *a fortiori*, des dispenses d'emplois.

Les tout derniers travaux de la DARES <sup>13</sup> permettent de faire la part des choses et de saisir les évolutions intervenues depuis vingt ans (cf graphique et tableau ci-après).

Il apparaît que nous avons perdu environ un million d'emplois hors mesure entre 1973 et 1994 (-4,2%) alors que le PIB durant cette période a augmenté, en termes réels, de plus de 70%.

La déconnexion entre la croissance économique et la création d'emplois est très nette durant cette période. Et encore tous les emplois hors mesure, ou non aidés, ne sont-ils pas, tant s'en faut, des emplois à temps plein donc, à qualification et rémunération comparable, des emplois aussi rémunérateurs pour la protection sociale ; les taux de cotisation des emplois à temps partiel étant eux

### Emploi, chômage et dispositifs de politique de l'emploi



Source : MES-DARES et INSEE

<sup>13</sup> Voir tout particulièrement Ministère du Travail et des Affaires Sociales, DARES *40 ans de politiques de l'emploi*. Paris, la Documentation Française, décembre 1996.

aussi comparativement plus faibles que ceux qui frappent les emplois à temps plein. Or, si les emplois à temps partiel représentaient 5,9% des emplois totaux en 1974, ils en représentaient 12% en 1990 (et, selon l'OCDE, 16% en 1996).

Une des questions essentielles pour l'avenir des retraites est évidemment de savoir **comment pourraient évoluer l'emploi et les taux d'emploi au cours des années à venir.**

### Population et emploi

Année	Population totale *	Population des 0-19 ans *	Population des 20-59 ans	Population des 60 ans ou + *	Emploi intérieur total **	Emploi hors mesure **
1973	52118299	16922041	25679374	9516885	21410900	21408800
1974	52460363	16915140	25923586	9621637	21597100	21594000
1975	52699169	16848638	26222319	9628212	21409200	21396600
1976	52908672	16756399	26648353	9503920	21577600	21512700
1977	53145286	16658161	27125201	9361924	21757000	21665400
1978	53376320	16561829	27562468	9252024	21964100	21544400
1979	53606230	16464773	27960673	9180785	21905800	21609900
1980	53880009	16399171	28227225	9253613	21941900	21606700
1981	54181815	16353361	28393258	9435196	21836200	21371300
1982	54492492	16314872	28577660	9599960	21895900	21423600
1983	54772419	16250978	28772826	9748615	21865200	21530800
1984	55026079	16145518	28988377	9892184	21672900	21346200
1985	55284271	16045606	29197711	10040955	21608100	21157700
1986	55546509	15959513	29395926	10191071	21693500	21000900
1987	55838961	15886162	29605419	10347380	21763300	20690600
1988	56117976	15822879	29780278	10514820	21957100	21125800
1989	56423405	15756357	29984577	10682471	22246300	21461700
1990	56735103	15675986	30200948	10858170	22477500	21632800
1991	57055392	15577831	30437267	11040294	22501500	21571200
1992	57373641	15459993	30696554	11217095	22338200	21284500
1993	57654379	15327932	30949842	11376606	22078700	20758500
1994	57903179	15214371	31163246	11525562	22062700	20512300

\* : Population au 1<sup>o</sup> juillet (calculs Futuribles); source Insee.

\*\* : Source : "40 ans de politique d'emploi", Dares.

Il est exclu que nous puissions ici établir de telles prévisions. Mais, pour aller jusqu'au bout du raisonnement, il nous faut maintenant considérer un autre indicateur que nous avons nommé "rapport de dépendance économique".

## Les taux de dépendance économique

Sur la période 1973-1994, le taux global de dépendance économique — défini comme le rapport de la population n'occupant pas un emploi hors mesure (population scolarisée, chômeurs, emplois aidés, invalides, retraités, autres inactifs) à la population occupant un emploi non aidé — est passé du niveau 143,4 au niveau 182,3, soit une hausse de 27,1%.

### Taux d'emploi et taux de dépendance économique

Année	Taux global d'emploi *	Taux d'emploi hors mesure **	Taux global de dépendance économique ***	Taux de dépendance économique des retraités ****
1973	83,4	83,4	143,4	44,5
1974	83,3	83,3	142,9	44,6
1975	81,6	81,6	146,3	45,0
1976	81,0	80,7	145,9	44,2
1977	80,2	79,9	145,3	43,2
1978	79,7	78,2	147,8	42,9
1979	78,3	77,3	148,1	42,5
1980	77,7	76,5	149,4	42,8
1981	76,9	75,3	153,5	44,1
1982	76,6	75,0	154,4	44,8
1983	76,0	74,8	154,4	45,3
1984	74,8	73,6	157,8	46,3
1985	74,0	72,5	161,3	47,5
1986	73,8	71,4	164,5	48,5
1987	73,5	69,9	169,9	50,0
1988	73,7	70,9	165,6	49,8
1989	74,2	71,6	162,9	49,8
1990	74,4	71,6	162,3	50,2
1991	73,9	70,9	164,5	51,2
1992	72,8	69,3	169,6	52,7
1993	71,3	67,1	177,7	54,8
1994	70,8	65,8	182,3	56,2

\* : Rapport de l'emploi intérieur total à la population d'âge actif (âgée de 20 à 59 ans révolus)

\*\* : Rapport de l'emploi total hors mesure à la population d'âge actif

\*\*\* : Rapport de la population n'occupant pas d'emploi hors mesure à la population occupant un emploi non aidé

\*\*\*\* : Rapport de la population âgée de 60 ans ou plus à la population occupant un emploi non aidé

L'augmentation a été à peine plus faible s'agissant du taux de dépendance économique des retraités que nous avons défini comme le rapport de la population âgée de 60 ans ou plus<sup>14</sup> à la population pourvue d'un emploi hors mesure (+26,3%) et qui a atteint, en 1994, la valeur 56,2. L'évolution de ce dernier taux peut être utilement comparée à celle du ratio entre les inactifs âgés allocataires et les actifs cotisants tel qu'il est habituellement calculé...

Nous ne poursuivrons pas plus loin la démonstration. Le lecteur l'aura compris, nous sommes confrontés à un dilemme majeur : **le rapport entre le nombre de cotisants et celui des allocataires se détériore compromettant ainsi l'équilibre de nos systèmes de protection sociale. A moins que nous enregistrons des gains de productivité très importants qui toutefois joueraient en défaveur de l'emploi.**

A système économique et social inchangé, il serait donc suicidaire — sauf gains de productivité très importants — de prolonger la tendance à la réduction du volume d'emploi et tout particulièrement de la durée d'activité professionnelle rapportée à la durée de vie. Simultanément, le faible niveau d'emploi, dès lors que celui-ci est monopolisé par une minorité, engendre un phénomène de chômage et d'exclusion inacceptable. Il faut donc bien essayer de mieux répartir cet emploi en s'efforçant toutefois de le faire de telle sorte, d'une part que cela contribue à relancer les activités et donc à créer de nouveaux emplois, d'autre part que cela n'entraîne pas la faillite de nos systèmes de protection sociale. Les modalités de mise en oeuvre seront donc très importantes en raison de leurs effets induits, y compris sur l'occupation du temps et de l'espace.

#### **④ Les modalités d'aménagement du temps de travail, leurs implications spatiales**

La réduction du temps de travail (RTT), en raison même du double objectif qui est, d'une part de répartir la pénurie d'emploi, d'autre part de relancer une dynamique de croissance, est éminemment d'actualité aujourd'hui en France puisqu'elle figure parmi les objectifs prioritaires du gouvernement.

---

<sup>14</sup> Nous faisons donc ici l'hypothèse que toutes les personnes de 60 ans ou plus sont retraitées.

Elle peut fondamentalement revêtir des formes très diverses qui auront vraisemblablement des conséquences très différentes sur l'aménagement de l'espace, conséquences elles-mêmes différentes selon l'ampleur de cette réduction. Ces deux facteurs (**l'ampleur de la RTT et ses modalités**) constituent deux critères essentiels.

**S'agissant des modalités**, cette RTT peut intervenir :

- sur la journée libérant ainsi davantage de temps libre dont l'usage peut être divers : davantage de pratiques culturelles ou sportives, investissement supplémentaire dans la vie familiale et, par exemple, l'éducation des enfants, engagement dans d'autres activités, par exemple, associatives mais aussi allongement de la durée des transports en raison d'un choix d'habitation différent... ;
- sur la semaine, outre les impacts suscités, on peut imaginer que les week-end se trouvant allongés, les gens partent davantage, suivant leurs valeurs et leur pouvoir d'achat,
  - a) dans une maison secondaire où, éventuellement, ils développeraient une seconde activité (revitalisant ainsi l'espace rural) ;
  - b) dans des voyages touristiques.
- sur l'année, cela se traduirait par un allongement des vacances et l'essor du tourisme ou le développement de formations complémentaires (université d'été ou d'hiver) ;
- sur l'ensemble de l'existence avec des conséquences sans doute très différentes suivant que :
  - a) les jeunes entrent encore plus tard en activité professionnelle ;
  - b) les "salariés âgés" quittent de plus en plus tôt leur activité professionnelle, disposant alors de quelque vingt années en bonne santé pour s'investir dans une nouvelle activité (la double carrière) ;
  - c) les actifs bénéficient, à intervalles réguliers, de congés sabbatiques dont l'usage pourrait lui-même être très différent : faire le tour du monde, suivre une formation, restaurer une vieille maison...

On le voit, suivant les modalités de la RTT, le temps libéré peut être employé de manière très différente, en fonction aussi du pouvoir d'achat des individus et de leurs aspirations. L'impact sur la répartition

des individus dans l'espace (péri-urbain, rural ou étranger) et la mobilité pourrait être lui-même très différent. Ces motifs à eux seuls justifient amplement qu'un organisme comme la DRAST envisage de lancer sur le sujet un programme de recherche.

**L'ampleur de la RTT** est non moins importante. Ainsi est-il évident que travailler à mi-temps, 35 heures (soit 5 jours pendant 7 heures) ou 32 heures (le cas échéant à raison de 4 jours) par semaine n'aura pas les mêmes conséquences sur l'usage du temps libéré, la localisation des activités et donc les transports.

Enfin un troisième élément nous paraît essentiel : il s'agit du **caractère uniforme ou personnalisé de la RTT et des horaires correspondants** qui favorisent ou font obstacle — en raison des relations familiales ou sociales — à l'adoption de modes de vie différents. A titre d'exemple, l'adéquation (ou l'inadéquation) entre le temps de travail des parents et celui des enfants (temps scolaire) est un élément déterminant. De même, l'incidence de la RTT suivant les secteurs est un élément clef : par exemple l'ouverture des commerces, des services publics, des centres culturels et sportifs durant les heures non contraintes par le travail exige évidemment que les horaires des uns et des autres soient décalés et, pour ne point susciter trop d'inégalités, que soient aménagés des services ouverts 24 heures sur 24 (aménagement éminemment créateur d'emplois) ou des horaires tournants.

Aucune étude systématique n'a, à notre connaissance, été à ce jour réalisée pour estimer le gisement d'emplois que représenterait une ouverture plus longue des magasins, des services publics et privés qui cependant serait presque le corrolaire inéluctable d'une désynchronisation des temps sociaux. On raisonne habituellement à partir de schémas standards très simplificateurs du type "tous à 35 heures" ou "la semaine de quatre jours" oubliant que, pour les uns, cela peut signifier du lundi au jeudi, pour les autres du vendredi au mardi.

Il faut dénoncer à cet égard **l'absence de données statistiques solides sur les budgets-temps** qui déjà nous renseigneraient davantage sur la situation actuelle, ne fut-ce que sur le temps de travail.

**La désynchronisation des temps sociaux** apparaît aujourd'hui comme une tendance lourde (voir annexe 1). Poursuivre dans cette voie ou

revenir à des temps normés, synchrones (hypothèse qui paraît peu vraisemblable compte tenu des tendances lourdes que nous avons évoquées) n'auraient pas du tout les mêmes conséquences sur l'aménagement de l'espace. L'annexe 2 sur la problématique des temps de la ville met en évidence des transformations induites non seulement par la RTT mais aussi par des mouvements sociaux qui se dessinent (en l'espèce particulièrement en Italie) pour essayer de mieux concilier les attentes diverses de la population.

Il faudra dans cette recherche éminemment nécessaire sur l'occupation du temps et ses implications spatiales tenir compte de tous ces facteurs aussi bien physiques et quantifiables qu'immatériels (les aspirations, les valeurs) et qualitatifs.

## CONCLUSION

Ce rapport ne prétend pas rendre compte d'une recherche approfondie. Il résulte d'une brève étude à caractère exploratoire. Nous espérons cependant être parvenus à le montrer : une analyse plus systématique des différentes formes d'organisation du temps et de leurs conséquences sur l'espace serait éminemment nécessaire. Elle devrait presque inéluctablement aboutir tôt ou tard à l'élaboration de scénarios de société à moyen et à long terme (2010-2030), ceux-ci déterminant pour une large part — en même temps que l'évolution des valeurs — l'évolution des modes de vie, niveau auquel s'opèrent les choix en matière d'aménagement du temps et d'occupation de l'espace.

En d'autres termes, il nous semble qu'une telle recherche devrait se situer à trois niveaux (macro, micro et meso) s'articulant entre eux : celui de la société toute entière qui détermine le contexte global dans lequel se situent les gens, celui des individus, là où s'expriment les valeurs et les aspirations et, surtout, là où s'opère le compromis inéluctable à partir duquel on adopte tel ou tel comportement, enfin celui de la ville où, mieux encore, du bassin de vie (le pays ?).

Une telle recherche doit porter sur une période assez longue (par exemple 1960-1990-2010-2030) pour pouvoir tenir compte de facteurs dont l'évolution est relativement lente : ainsi de l'évolution des valeurs fortement liée au renouvellement des générations, de l'émergence de nouvelles dynamiques sociales (rappelons nous les différences entre pays résultant de traditions parfois très anciennes) et des transformations radicales qu'entraînent des phénomènes tels que la dématérialisation, le vieillissement démographique ou encore l'avènement du cyberspace.

Il est en outre évident que, privilégiant une approche par scénarios, il sera tout aussi important de travailler sur les cheminements que sur les images finales d'autant que les années à venir, notamment à l'horizon 2005/2010, peuvent être particulièrement déterminantes au regard des orientations à long terme de notre société selon, en effet, qu'elle trouve une nouvelle dynamique à la manière des "trente glorieuses" ou s'oriente, du fait de

ruptures radicales, vers un tout autre mode d'organisation (cf les deux visions de la société de demain évoquées au chapitre 2).

Il va de soi cependant que, avant même de construire des scénarios, il conviendra d'améliorer notre connaissance de la situation présente et que, à cet égard, trois actions au moins seraient éminemment utiles :

- la relance des enquêtes sur les budgets-temps, si possible au niveau international et en veillant à reprendre certaines des questions des enquêtes réalisées antérieurement pour pouvoir procéder à des études comparatives et dégager des tendances d'évolution ;
- la réalisation d'études monographiques à partir d'entreprises, d'écoles, voire de collectivités locales qui auraient expérimenté différentes formules d'aménagement du temps ;
- le développement de recherches nouvelles sur les modes de vie que nous avons définis comme le résultat d'un compromis entre les valeurs individuelles (que l'on connaît mal) et les opportunités et les contraintes que la société offre aux individus de se réaliser.

Sur le plan des valeurs, un meilleur parti devrait pouvoir être tiré des enquêtes réalisées à peu près tous les dix ans sous les auspices de l'European Value Survey (EVS). Il est, en effet, évident que l'importance accordée au travail mais aussi à l'environnement, au cadre de vie, aux relations sociales... constitue un facteur très important dans les arbitrages individuels et collectifs qui détermineront les comportements et modes de vie.

Dans cette recherche enfin, il est tout à fait essentiel que soient explorées toutes les formes d'aménagement du temps, aussi bien sur la journée, la semaine, le mois et l'année que sur l'ensemble du cycle de vie et que soient explorées des formules radicalement nouvelles telle que le compte épargne temps ou ce que le sociologue Gosta Rehn avait appelé "la banque du temps".

La tendance actuellement observable à la désynchronisation des temps sociaux — ou, au contraire, l'établissement de normes collectives nouvelles — devra faire l'objet d'une attention toute particulière pour explorer comment peut se concilier une individualisation croissante avec les besoins en termes d'infrastructures et de services marchands et non marchands,

d'une part, ceux liés aux contraintes de la vie collective, à commencer par celles de la vie familiale et de l'existence de communautés humaines reposant sur des liens non dématérialisés.

A titre d'exemple, nous avons défini une première liste de quinze variables à prendre en compte regroupées en trois composantes principales et, chaque fois, essayé de mettre en évidence les tendances aujourd'hui dominantes. Cette liste devrait être complétée et affinée, les relations entre variables systématiquement examinées et les plus influentes d'entre elles assorties d'hypothèses plus contrastées pour évaluer les combinaisons possibles à partir desquelles seront élaborés les scénarios au sein desquels pourront être évaluées les conséquences directes et indirectes des différentes formes de la RTT et leurs implications spatiales.

Il s'agit donc d'un vaste programme qui devrait logiquement intéresser plusieurs ministères et faire appel à des experts de disciplines très diverses — voire être engagé à l'échelle internationale afin de comprendre quels sont les facteurs clivant qui permettent d'expliquer pourquoi le budget-temps et l'occupation de l'espace diffèrent tellement d'un pays à l'autre.

## **ANNEXE 1 : DURÉE ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : TENDANCES DE L'ÉVOLUTION.**

### **Contribution au programme de recherches de la DRAST (Ministère de l'Équipement) sur " l'évolution de l'organisation du temps et ses conséquences sur l'espace "**

La réduction du temps de travail (RTT) sous ses différentes formes est une tendance de long terme dans les pays européens. Traditionnellement revendiquée dans une perspective d'amélioration des conditions de vie et de travail, elle a été conditionnée depuis la fin des années soixante-dix par l'évolution de la situation de l'emploi puis par la recherche d'une utilisation optimale de l'outil de production dans la perspective d'un rehaussement de la compétitivité des entreprises.

Durant les années soixante et soixante-dix, les pays européens ont connu une diminution continue de la durée du travail sous-tendue par un taux de croissance élevé ainsi que par une forte mobilisation du mouvement syndical sur le thème de l'amélioration des conditions de vie et de travail (cf. Graphique 1 et 2). Partout asymptotique au seuil symbolique des 40h quant à sa dimension hebdomadaire, cette diminution a, dans pratiquement tous les pays, recouvert les mêmes modalités (écrêtement des horaires les plus longs, contraction des heures supplémentaires, suppression du travail du samedi, allongement des congés annuels) constituant ainsi les contours de ce que, par comparaison avec d'autres économies développées (USA, Japon), on pouvait alors appeler un "modèle" européen du temps de travail : semaine de 40h organisée en cinq journées de 8 h, congés payés de 3 puis 4 et 5 semaines.

Certes, des différences importantes pouvaient être observées au sein même de ce modèle, notamment en ce qui concerne le développement du travail à temps partiel (TTP) - important et entouré de garanties sociales dans les pays scandinaves ; important mais précaire en Grande-Bretagne ; plus faible dans les autres pays - ou encore s'agissant de l'aspect plus ou moins contraignant des normes (par exemple, le recours plus ou moins aisé aux heures supplémentaires), ou, enfin s'agissant du développement du travail en équipes et de ses conditions.

Ces différences ne remettaient cependant pas en cause l'existence d'un temps de travail standard alors même que c'est à la déconstruction de ce standard que l'on assiste depuis le milieu des années quatre-vingt. En effet, l'observation des évolutions européennes dans le domaine du temps de travail au cours des quinze dernières années révèle un double mouvement :

— tout d'abord, s'agissant de la ***durée du travail*** et par rapport à l'objectif que s'était fixé la Confédération Européenne des Syndicats lors de son Congrès de Londres en 1976, l'abaissement de la durée normale du travail à 35 heures hebdomadaires ne s'est, pour l'instant concrétisé que dans un seul pays (l'Allemagne) et encore, de façon limitée puisque circonscrite à quelques secteurs d'activité dont, il est vrai le plus important : la métallurgie. Des avancées significatives ont toutefois été effectuées dans plusieurs autres pays (37 heures au Danemark et dans la métallurgie britannique ; 38 heures aux Pays-Bas - avec une tendance désormais affirmée vers 36 heures - ainsi que dans plusieurs secteurs en Belgique ; 39 heures en France etc.). Enfin, la France vient de voter une loi d'orientation et d'incitation à la baisse de la durée du travail à 35 heures à l'horizon de l'an 2000 tandis que des négociations sont actuellement en cours en Italie afin d'aboutir au même objectif. Cependant, la norme des 40 heures n'a pas véritablement disparu et elle a été réaffirmée par la directive européenne sur la durée du travail de novembre 1993. Bien plus, on a pu observer au cours des années quatre-vingts une dissociation entre d'un côté la durée légale et/ou conventionnelle, de l'autre la durée effective du travail qui tend à augmenter. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne et en Suède, mais c'est également le cas pour certaines catégories (notamment les cadres et les salariés dotées de qualifications recherchées) dans de nombreux autres pays dont la France (cf. Tableau 1) ;

— ensuite, s'agissant de ***l'organisation du temps de travail***, on a assisté à un développement important des mesures de flexibilité qui a conduit à une profonde diversification des rythmes, des durées et des horaires de travail des individus. Les formes recouvertes par cette flexibilité sont multiples : extension et diversification du travail en équipes ; différenciation des statuts d'emploi impliquant des temporalités différentes (temps partiel, contrats à durée déterminée et autres formes d'emplois temporaires) ; modulation et annualisation du temps de travail ; collectifs de travail pratiquant des durées différentes au sein d'un même établissement ; sédimentation de nouveaux

modèles de temps de travail tels la semaine de 4 jours (en France ou aux Pays-Bas) ou le modèle 6+6 en Finlande<sup>15</sup>.

De ce double mouvement résulte un paysage contrasté tant en matière de durée du travail que de rythmes et modalités d'organisation du temps de travail. Ce contraste est perceptible d'un pays à l'autre mais également au sein d'un même pays, d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre. Il induit deux types de conséquences importantes pour notre propos :

- la frontière, autrefois bien nette, entre les espaces temporels dévolus au travail et ceux réservés au temps hors-travail tend à s'estomper ;
- on assiste à une remise en cause des notions constitutives du temps industriel tels que l'horaire normal ou affiché, la durée légale du travail, l'emploi à temps plein etc. dont le pouvoir régulateur tend à s'estomper.

Au total, la durée et l'organisation du temps de travail qui ont longtemps été, d'abord sous l'impulsion des employeurs, puis sous celle conjointe des organisations syndicales et des gouvernements, des facteurs d'homogénéisation sociale, se constituent depuis quelques années en facteurs de différenciation et de diffraction sociales. Nous émettons ici l'hypothèse que cette évolution n'est pas conjoncturelle et qu'elle est appelée à se prolonger. En effet, un certain nombre de développements économiques, sociaux et culturels de nature structurelle tendent à favoriser et à accentuer ce mouvement de réduction et d'aménagement du temps de travail.

Pour comprendre cela, il convient de faire retour sur les enjeux qui ont structuré les politiques du temps de travail au cours des quinze dernières années (I) puis, dans un second temps, de repérer les nouveaux enjeux qui, pour certains, découlent des évolutions passées dans le domaine du temps de travail et sont de nature à accentuer les tendances à la réduction/aménagement du temps de travail (II). Nous en tirerons alors quelques enseignements relatifs à l'articulation des temps sociaux ainsi qu'à la nature des politiques temporelles susceptibles d'être mises en oeuvre à l'avenir.

---

<sup>15</sup> L'idée ici est de promouvoir une organisation du travail fondée sur la mise en place de deux équipes quotidiennes de 6 heures chacune (30 heures de temps de travail hebdomadaire). A travers ce modèle popularisé depuis 1967 par le sociologue finlandais Paavo Seppänen, sont recherchés à la fois des effets en termes d'emplois, une amélioration des conditions de vie et de travail des salariés, une augmentation de la productivité des entreprises par allongement de la DUE ainsi qu'un meilleur fonctionnement social (amplitude des horaires des services). Expérimenté jusqu'à présent dans une douzaine d'entreprises, ce schéma dispose depuis le 1er juillet 1996 d'un soutien financier du gouvernement auprès de 20 municipalités qui innovent en ce sens (cf. Peltola P. (1996) : "*Experimenting 6+6 shift work in Finland : welcoming change*" Communication à la 18ème conférence European Employment Systems and the Welfare State. Tampere 9-14 july.

## **I. Les enjeux structurants des politiques du temps de travail au cours des quinze dernières années.**

En France, depuis 1982, deux enjeux ont, d'abord successivement puis, depuis 1993 avec la loi Quinquennale et surtout 1996 avec la loi Robien, conjointement structuré les politiques du temps de travail : l'emploi et la compétitivité des entreprises, celle-ci étant recherchée à travers la réorganisation du temps de travail et l'abaissement du coût du travail, celui-là étant visé par la réduction de la durée du travail. Une évolution du même type a pu être observée dans d'autres pays européens (Belgique, Pays-Bas) tandis que d'autres sont parvenus durant toute cette période de référence à articuler ces deux enjeux (Allemagne) voire à mettre en oeuvre une politique de réduction de la durée du travail pour d'autres raisons, de nature plus sociétale (dégager du temps pour d'autres activités telle que l'éducation des enfants : Danemark).

L'analyse des évolutions observables en France révèle un processus d'instrumentalisation progressif de la question du temps de travail par rapport à ces objectifs, laissant de côté les aspects modes de vie qui avaient été affichés en 1982 avec l'institution de l'éphémère Ministère du Temps Libre. L'ordonnance de 1982 s'inscrivait dans une problématique de partage du travail à travers une diminution générale et homogène de la durée du travail. Elle offrait toutefois de larges possibilités d'aménagement du temps de travail aux branches professionnelles qui n'ont guère été utilisées. La loi Seguin (1987), s'est clairement inscrite dans une perspective d'optimisation de l'efficacité productive des entreprises en donnant nettement la priorité aux aménagements du temps de travail. De réduction il n'était plus guère question, jusqu'à la loi Quinquennale (1993) qui a réintégré la dimension emploi en favorisant surtout les réductions individuelles du temps de travail (temps partiel). La loi Robien, a rétabli le lien entre réduction du temps de travail et emploi mais de part le niveau où elle plaçait l'initiative (l'entreprise), elle induisait une relation étroite entre réduction et aménagement du temps de travail. La nouvelle loi sur les 35 heures s'inscrit dans cette même double perspective tout en cherchant un effet démultiplicateur sur les résultats attendus en termes d'emploi à travers la généralisation d'un processus considéré comme vertueux. Ce faisant elle introduit une rupture par rapport à la période antérieure tendant ainsi à rapprocher la France des autres pays européens qui ont connu un processus régulier de réduction de la durée du travail (Allemagne, Danemark, Pays-Bas)

celle-ci redevient le moteur des évolutions, le catalyseur du changement, la flexibilité devenant alors une contrepartie sujette à négociation entre les acteurs sociaux.

Ce renversement de perspective tend à redonner à la question du temps de travail sa fonction de transformation sociale, de modification des rapports sociaux entre employeurs et employés, entre inclus et exclus du marché du travail, entre qualifiés et non qualifiés, entre les hommes et les femmes, entre les âges. Pour cela, toutefois, il convient que la réduction de la durée du travail ne soit pas instrumentalisée par rapport aux seuls objectifs de l'emploi et de la compétitivité des entreprises. Si ceux-ci apparaissent congruents avec l'enjeu immédiat de la contraction du chômage ainsi qu'avec celui de la modernisation de notre système productif, ils ne trouveront tout leur sens et ne produiront les effets recherchés que si ils sont articulés aux enjeux socio-culturels liés aux transformations du temps de travail.

## **II. Les nouveaux enjeux structurants des politiques du temps de travail.**

Deux enjeux qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre (en réalité ces deux objectifs sont complémentaires), ni d'autres objectifs liés à la réduction du temps de travail nous paraissent devoir être soulignés: le premier met l'accent sur la maîtrise par les individus de l'organisation et de l'articulation de leurs différents temps sociaux ; le second se situe à un niveau macro social et concerne l'organisation sociale du temps.

### ***II. 1 Flexibilité et autonomie***

Le mouvement de diversification du temps de travail observable depuis le début des années quatre-vingt a été essentiellement dicté par des préoccupations d'efficacité productive. Il en résulte que le temps de travail et son organisation restent majoritairement un temps prescrit laissant peu d'autonomie aux individus : la multiplication des horaires décalés, l'extension du travail de fin de semaine, du travail de nuit ainsi que les variations infra annuelles des horaires demeurent largement dictées par l'employeur. Le travail à temps partiel lui-même dont le développement est partout recherché et fait l'objet de nombreuses incitations dans l'espoir d'un impact sur le chômage reste

essentiellement contraint. A cet égard, les politiques visant à inciter financièrement les employeurs à recourir à cette forme d'emploi (abattement de 30% sur les charges sociales) ont souvent pour effet pervers de contribuer à renforcer le caractère contraint de cette forme d'emploi.

Or la jouissance du temps libre est autant, sinon plus, dépendante de l'enchaînement des séquences temporelles dévolues au travail et aux autres activités - de son emplacement sur le jour, la semaine, le mois, l'année ou le cycle de vie ; de sa distribution entre les sexes - que de sa dimension quantitative. L'utilisation du temps dans la sphère familiale, dans les loisirs, dans l'espace politique dépend fortement de la façon dont est organisé le temps de travail. Il ressort des rares travaux de recherches sur le sujet (Anxo et alii, 1998) qu'un préalable -largement inexistant en pratique - à la mise en oeuvre de nouvelles formes d'organisation du temps de travail réside dans une connaissance approfondie des caractéristiques individuelles des salariés (sexe, situation familiale, âge, catégories socio-professionnelles etc.) ainsi que dans la prise en compte de l'environnement de l'entreprise (rural versus urbain par exemple). Trois éléments jouent un rôle central dans l'acceptation par les salariés des nouvelles formes d'organisation du temps de travail : l'ampleur de la réduction du temps de travail ; ses modalités de répartition (sur la semaine ou sur un cycle pluri hebdomadaire) qui doivent la rendre perceptible (au minimum le dégagement de demi-journées) ; la régularité des horaires, leur caractère prévisible (ce qui n'exclut pas la variation dans un cadre annuel par exemple, mais exige un délai de prévenance raisonnable).

Le message délivré par les enquêtes approfondies menées auprès des salariés est que la flexibilité doit être négociée. C'est dans ce cadre que les concepts de souveraineté sur le temps, de temps choisi etc. trouvent toute leur force. Acquérir un ascendant, une maîtrise sur sa structure temporelle passe par une plus grande latitude dans des choix individuels à condition que ce ne soit pas une optionalité octroyée ou prétexte (comme souvent dans le cas du temps partiel), c'est à dire des aménagements qui seraient pensés et mis en oeuvre indépendamment des rapports sociaux dans le travail, de l'environnement socio-culturel ou de la division sexuée du travail. Cela implique d'appréhender la question de la flexibilité également du point de vue des salariés. Dans cette perspective, l'affirmation d'un *droit* (au temps partiel, à l'absence, aux congés thématiques) ou encore celle de *compte épargne temps* constituent une orientation favorable au développement de l'autonomie individuelle.

C'est de l'Europe du Nord qu'il convient ici de s'inspirer où des dispositions légales permettent d'envisager une distribution du temps de travail sur le cycle de vie (cf. le droit à l'absence en Suède -congé parental, congé formation, absences autorisées pour s'occuper des enfants malades - ou au Danemark avec la loi de 1993 instituant la possibilité pour tout salarié danois de partir en congé formation, parental ou sabbatique rémunéré sur une base variant entre 100% et 80% de l'indemnisation du chômage et sous condition de remplacement par un chômeur). Une telle approche suggère que le passage aux 35 heures ne doit pas prendre la forme d'une norme applicable à tous de façon indifférenciée mais celle d'une référence qui peut recouvrir des modalités différenciées dans le cadre d'une flexibilité négociée se traduisant par des compromis intégrant les contraintes économiques des entreprises et les modalités d'articulation des temps sociaux des salariés.

L'exigence d'une telle articulation entre norme collective et choix individuels, que l'on peut traduire par la nécessité d'assurer une régulation collective des choix individuels, est dictée par des mutations socio-culturelles qui sont de nature à catalyser la dynamique de l'autonomie individuelle et auxquelles il a été répondu jusqu'à présent essentiellement par des formes individuelles d'aménagement du temps de travail (temps partiel, congés thématiques). Nous en mentionnerons quatre qui nous paraissent essentielles :

— *l'inscription croissante des femmes sur le marché du travail* et sa fonction révélatrice de l'inadéquation des structures de l'organisation temporelle dominante à leur activité. Dès lors, elles se trouvent au coeur de la problématique de l'aménagement/réduction du temps de travail. Elles sont ainsi les plus ardentes promotrices de la réduction de la durée du travail, étant plus facilement disposées que les hommes à l'échanger contre une baisse de leur revenu<sup>16</sup>. Signe de leur difficulté à articuler travail professionnel et vie hors-travail, les femmes privilégient des modalités de RTT qui leur permettent de desserrer leurs contraintes au jour le jour, préférant notamment une réduction quotidienne ou sous forme d'une demi-journée plutôt que l'extension du week-end ou des congés ;

---

<sup>16</sup> BOSCHER, F ; DUFLOS, C ; LEBART, L (1984) : "Conditions de vie et aspirations des français". *Consommation* n°2, avril-juin. Ce type d'arbitrage préférentiel des femmes en faveur du temps est également mis en évidence chez SEIFERT, H (1997) : " Conséquences d'une réduction massive du temps de travail sur la division sexuée du travail familial : le cas Volkswagen " *Les cahiers du MAGE*, 2/97, CNRS/IRESO.

— l'évolution des *structures familiales et de la composition des foyers* qui, certes est une conséquence de l'augmentation du taux d'activité des femmes, mais réfère également à d'autres évolutions : allongement de l'espérance de vie, poussée de l'individualisme, affaiblissement de la nuptialité, précarité des unions etc. L'ensemble de ces mutations débouche sur le double phénomène de la contraction de la taille des foyers (jusqu'aux familles mono-parentales) et de la multiplication des foyers bi-actifs. Même si, à l'exception notable de la France (où toutefois on observe des évolutions du fait de la politique gouvernementale en faveur du travail à temps partiel), le modèle dominant dans ce type de foyer est celui de l'homme travaillant à temps complet et de la femme occupant un emploi à temps partiel<sup>17</sup>, le développement de ce type de ménage ne peut se concevoir, à terme, sans une remise en cause de la division sexuelle des tâches au sein de la sphère domestique amenant progressivement les hommes à accepter (revendiquer?) des structures temporelles de travail plus souples (TTP, congé parental etc.) à l'image de ce que l'on peut observer dans les pays scandinaves. Au Danemark et en Suède, on observe des inflexions dans la structure de l'emploi féminin : le temps partiel féminin tend à diminuer au profit de l'emploi féminin à temps plein. Parallèlement, l'emploi à temps partiel masculin augmente ;

— la *demande sociale de temps libre* observable à travers de nombreuses enquêtes traduit un phénomène de valorisation du temps libre dont on peut faire l'hypothèse qu'il est porteur de profonds changements sociaux. Certes, lorsque l'on soumet aux salariés la question en termes d'arbitrage entre l'augmentation des salaires et la RTT, une majorité penche encore en faveur de la première, sauf lorsque l'emploi est mis dans la balance<sup>18</sup>. Toutefois, cette approche fausse la perspective. En effet, dès lors que l'on sort de ce dilemme, on retrouve une assez grande insatisfaction des salariés à l'égard de leur durée du travail. Des différentes enquêtes menées à l'échelle de la CEE<sup>19</sup>, il ressort que

---

<sup>17</sup> " *la famille avec un revenu et demi* " présenté par certains comme le modèle familial de demain. cf. VISSER, J. et HEMERIJCK, A. : A dutch miracle : job growth, welfare reform and corporatism in the Netherlands, Amsterdam University Press.

<sup>18</sup> BOULIN, J. Y. ; CETTE, G. ; VERGER, D. (1996, b) : "Les arbitrages des salariés entre temps libre et salaire", mimeo, communication aux 13èmes Journées de Micro-Economie Appliquée, Université de Liège, Belgique, 6-7 juin.

L'enquête CREDOC pour le Ministère du Travail indique que la proportion de salariés prêts à une diminution de salaire en cas de RTT sous réserve de créations nettes d'emplois est passée de 32% en décembre 1993 à 45% en décembre 1996 (cf. Gestion Sociale, n°1052, 20 février 1998).

<sup>19</sup> Commission des Communautés Européennes (1991) : " Evolution de l'emploi dans la Communauté Européenne : résultats d'une enquête auprès des chefs d'entreprises et des travailleurs ". *Economie Européenne* n°47 (mars). Une enquête du même type avait été menée en 1985.

l'optimum en matière de durée du travail hebdomadaire se situe entre 30 et 34 heures ;

— *l'aspiration chez les salariés à une plus grande maîtrise de leurs structures temporelles* qui ne peut être approchée qu'à travers des enquêtes qualitatives (cf. Anxo et alii). C'est là un des champs de recherches encore largement en jachère.

## **II.2 L'organisation sociale du temps.**

Les transformations observables dans le domaine du temps de travail interrogent l'organisation sociale du temps en vigueur dans les pays industrialisés. Par organisation sociale du temps nous désignons le système d'articulation, d'interaction entre les diverses temporalités caractéristiques de chacun des champs du social. C'est de ce système d'interaction que résulte le paysage temporel de chacune de nos sociétés, de chacune de nos villes. On ajoutera que la diversification des horaires est concomitante à la réduction du temps de travail singulièrement dans une économie de services dans laquelle la consommation de produits cède de plus en plus la place à la consommation de services c'est à dire à l'utilisation directe du temps de travail des prestataires de services.

Cette approche qui constitue le problème du temps - dans l'organisation du travail comme dans les différents aspects de l'organisation sociale - en enjeu central du devenir des sociétés contemporaines invite à une approche plus globale des politiques du temps. Elle indique que l'on ne peut développer une politique du temps de travail dans l'entreprise, qu'il s'agisse d'une politique dictée par des impératifs d'ordre économique (flexibilité) ou qu'elle réfère à une conception émancipatrice du temps de travail (optionalité) en faisant abstraction des externalités c'est à dire de l'interaction entre les décisions prises dans l'espace du travail et leurs effets sur l'ensemble de la société. Inversement, les rythmes des services (privés et publics, des horaires des commerces à ceux des transports etc.) conditionnent la façon dont les salariés impliqués dans des transformations horaires peuvent recomposer leurs modes de vie.

Une telle problématique a déjà trouvé des débouchés concrets principalement en Italie à travers l'expérience des *Tempi della Citta* qui concerne environ 80 villes avec des implications diverses qui vont de la simple rationalisation des horaires des services publics à l'élaboration de *plans des horaires* fondés sur une

analyse en profondeur des structures dominantes de l'organisation du temps dans les villes, des usages du temps par les différentes catégories d'habitants et des difficultés que rencontrent certaines d'entre elles, particulièrement les femmes actives. D'autres expérimentations existent également en Allemagne dans des villes comme Brème ou Hambourg (cf. la contribution relative à la *problématique des temps de la ville*). Les femmes qui vivent au quotidien la multiplicité et la difficile articulation des temps sociaux jouent dans les deux cas un rôle central. Il s'agit, au fond, à travers la notion de ville "consciente du temps" de mettre l'accent sur la nécessité de concilier des modes de fonctionnement diversifiés de collectifs de travail qui tantôt sont producteurs, tantôt consommateurs.

### **III. Enseignements concernant les liens entre temps et espace, pistes de recherche.**

Plus de temps hors-travail et surtout une autre distribution des structures temporelles : telle semble être la configuration temporelle à venir de nos sociétés. On peut se poser la question de l'impact de ces évolutions sur les usages du temps et sur l'organisation de l'espace. Notre hypothèse est que, plus profondément et plus sûrement que la RTT à structures temporelles inchangées, caractéristique des cinquante dernières années, ce mouvement de diversification des durées et organisation du temps de travail est porteur d'une modification des modes d'utilisation du temps et des modalités d'articulation entre les temps sociaux : les utilisations du temps hors-travail qui, à l'image du temps de travail étaient caractérisées par l'uniformité, nous semblent appelées à se diversifier.

De ce point de vue, on peut avancer l'hypothèse que la désynchronisation qui tend à être un facteur central du développement économique et social de nos sociétés va être au coeur de la transformation des structures temporelles urbaines. Dans la mesure où le progrès économique repose de plus en plus sur le développement des activités de services, la désynchronisation des systèmes d'horaires constitue un des leviers de l'amélioration de l'accessibilité des services de même que de l'élargissement des opportunités d'utilisation du temps. L'organisation sociale du temps héritée de la révolution industrielle apparaît de moins en moins adaptée à des territoires urbains dans lesquels entre 70% et 80% de l'emploi se situe dans les activités de services.

Au-delà de cette réorganisation temporelle, dans le sens d'une désynchronisation/resynchronisation des systèmes d'horaires, peut-on dégager quelques orientations possibles (scénarii) quant à l'articulation entre temps et espace résultant des évolutions en matière de temps de travail ? Quel est l'état d'avancement des recherches relatives aux domaines concernés ?

### **III.1 Recomposition des temps sociaux et espace.**

Si l'on s'en tient aux hypothèses et tendances dessinées dans les pages précédentes on retiendra que le phénomène essentiel dans l'avenir résidera dans le fait que les individus auront d'une part plus de temps libre, d'autre part une organisation du temps beaucoup plus fragmentée qu'aujourd'hui. Le phénomène qui va aller en s'accélégrant est celui de la diversification des temps travaillés et partant une recomposition de l'articulation entre les temps sociaux.

Le second élément à prendre en compte, tout au moins dans le moyen terme, tant que subsistera un taux de chômage important est celui de la stagnation du pouvoir d'achat des individus. Le débat sur les 35 heures se focalise sur la compensation salariale : que celle-ci soit appréhendée ex abrupto ou en dynamique, on peut émettre l'hypothèse que le processus actuel de réduction-réorganisation du temps de travail s'accompagnera d'une stagnation des rémunérations voire d'une baisse pour certaines catégories telles que les cadres ou encore ceux qui ont l'habitude de faire des heures supplémentaires. L'extension du travail à temps partiel joue également dans le même sens.

Dernier élément à prendre en compte, le point d'application de la réduction du temps de travail qui peut aller de la journée à l'ensemble du cycle de vie. La tendance, de ce point de vue, ira plutôt vers un approfondissement de l'appréhension du temps de travail sur l'ensemble du cycle de vie (Boulin/Hoffmann, 1998).

Si l'on s'arrête un instant sur ces tendances et hypothèses, l'on peut déjà repérer un certain nombre de relations avec l'organisation de l'espace. Celles-ci sont d'abord liées aux conséquences des changements du temps de travail sur les **modes de vie** des individus : les **utilisations du temps hors-travail** vont être affectées par ces changements. Selon que les activités hors-travail vont être centrées sur l'espace domestique ou au contraire tournées vers l'extérieur, on peut concevoir des scénarii alternatifs en terme de structuration de l'espace

(localisation des habitations, importance relative de l'habitat principal et secondaire, organisation interne des espaces privés, consommation des espaces publics, répartition spatiale entre activités de travail et de hors-travail etc.).

Les modes de vie générés par les nouvelles formes d'organisation du temps de travail vont également avoir une incidence sur la **mobilité** : on peut inférer des changements dans le temps de travail l'hypothèse d'un accroissement de la mobilité ainsi qu'une tendance au développement d'une mobilité aléatoire, moins organisée, socialement diffuse. Les italiens parlent à ce propos de mobilité *zigzagante*. Une telle éventualité peut avoir des incidences de plusieurs types sur l'espace :

— la mobilité diffuse questionne l'offre de transport publics et la façon dont ils structurent l'espace. La diversification des horaires de travail induit en effet de façon générale un recours croissant aux modes de transport individuels. De ce point de vue, l'évolution du pouvoir d'achat concomitante aux processus d'ARTT, peut exercer une influence d'une part sur la propension à se déplacer, d'autre part sur le mode de transport utilisé ;

— la mobilité zigzagante liée à la diversification des temporalités peut questionner la spécialisation temporelle des espaces (espaces de travail versus espaces de loisir).

Enfin, qu'il s'agisse des modalités d'utilisation du temps ou de la mobilité, celles-ci doivent être appréhendées en tenant compte de leur dimension spatiale : elles sont en effet dépendantes de la localisation, de l'espace dans lequel se déroulent ces différentes activités et se déploient les mobilités (rural versus urbain par exemple). Le niveau d'appréhension de ces incidences semble donc devoir être le territoire (du village à la ville, du bassin d'emploi à la région etc.) dont il faut alors repérer les processus identitaires.

### **III. 2 Recherches dans les domaines concernés.**

Les recherches sur le temps ne sont guère avancées en Europe et plus particulièrement en France où les enquêtes budget-temps de l'INSEE de 1975 et 1985 n'ont pas été renouvelées (une enquête de ce type est actuellement en cours et devrait livrer ses premiers enseignements à la fin de 1998). D'un point de vue méthodologique, et relativement à la problématique de l'articulation entre

temps et espace, il conviendrait de faire retour sur les travaux des Time Geographers évoqués notamment par Giddens (1987) (cf. Lenntorp, 1997).

Les recherches de nature transversale apparaissent en effet quasi-inexistantes : ainsi en est-il de l'impact des transformations du temps de travail sur les modes de vie et la recomposition des temps sociaux, du lien entre usages sociaux du temps et rythmes urbains, de l'interaction des systèmes d'horaires et surtout du mode de régulation de cette interaction. D'une façon générale, les recherches sur le temps demeurent circonscrites à leur propre objet dans une perspective monodisciplinaire: le temps de travail, le temps de loisir, le temps de la famille, le temps de l'éducation etc. Ceci, alors même que les rythmes urbains, les structures temporelles des villes sont à l'articulation de ces différents systèmes temporels.

Toutefois, les années récentes ont vu se développer des recherches dans plusieurs des domaines évoqués ici (ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité) :

— l'impact des modifications du temps de travail sur le mode de vie des salariés donne lieu à des recherches :

— en **Allemagne** :

- SEIFERT/TRINCZEK dont les recherches portent sur *l'acceptation par les salariés des compromis visant à préserver l'emploi par une politique du temps de travail : le cas des salariés de Volkswagen*. (cf. Seifert, 1997) ;

- GARDHAMMER, qui analyse les *changements dans l'organisation du temps de travail et leur impact sur la vie quotidienne* (cf. Gardhammer, 1995)

- REINECKE/JÜRGENS qui ont entrepris une recherche sur *le temps de travail et mode de vie au sein des usines du groupe VW* (prévue pour fin 1997)

- HILDEBRANDT/HIELSCHER qui ont engagé une recherche toujours sur VW intitulée : *Evolution du temps de travail et engagement des salariés de Wolfsburg dans des associations ou organisations à vocation sociale ou politique*.

— en **France** :

- ANXO/BOULIN/LALLEMENT/LEFEVRE/SILVERA ont conduit une *recherche comparée France/Suède sur l'impact des politiques du temps de*

*travail sur le mode de vie des salariés.* Le terrain était constitué de 8 établissements en France et de 6 établissements en Suède dans lesquels avaient été mis en oeuvre des mesures de réduction-réorganisation du temps de travail (cf. Anxo et alii, 1998).

- CONFLANT a mené également une recherche dans le Nord Pas de Calais concernant *les effets pour les salariés des accords d'aménagement-réduction du temps de travail.* (cf. Conflant 1998)

— en **Suède** :

- notamment avec la recherche franco-suédoise mentionnée ci-dessus dont la partie suédoise a été menée par ANXO mais aussi avec l'analyse des conséquences sur les usages du temps des employés de la ville de Stockholm dont le temps de travail a été réduit à 30 heures (OLSSON)

— aux **Pays-Bas** :

- TIJDENS, qui analyse *l'impact du travail du dimanche sur le mode de vie des employés des bibliothèques.*

D'autres travaux existent sûrement dans d'autres pays et montrent que les transformations du temps de travail observables en Europe, et en particulier le développement de la flexibilité, suscitent de plus en plus de travaux de recherches. Une synthèse de ces recherches serait d'un grand apport s'agissant des tendances dans les usages du temps, la recomposition des temps sociaux ainsi que leur implications en termes d'organisation de l'espace (mobilité, accès aux services marchands et non marchands, activités de loisirs et engagement associatif et politique - citoyenneté ou atomisation sociale). Un séminaire réunissant ces différentes équipes pourrait être organisé afin de confronter les méthodologies et les principaux résultats. Un cofinancement pourrait être obtenu par les partenaires sociaux (en particulier la Confédération Européenne des syndicats et son Institut de Recherche -Institut Syndical Européen - mais aussi le CEEP) sous réserve de leur exposer les résultats (le Centre Européen de Relations Industrielles à Florence apparaît comme le lieu idéal).

D'autres recherches, beaucoup moins nombreuses, visent, notamment, à appréhender l'impact des politiques de réduction-réorganisation du temps de travail sur l'organisation de la ville. Une recherche allemande conduite par le Deutsches Institut für Urbanistik (DIFU-Berlin) porte explicitement sur ce

thème et se focalise sur quatre domaines principaux : l'énergie, les transports, la structure et l'utilisation des espaces, le social. C'est également une des thématiques développée dans le cadre d'un projet financé par la Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin) dont l'objectif est d'analyser les développements de la problématique des temps de la ville dans cinq pays européens (Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas) (cf. la contribution sur la problématique des temps de la ville).

Enfin, un réseau européen financé par le Fonds Social Européen, EUREXCTER, dont l'objectif principal est de développer des formations auprès d'acteurs locaux en charge de projets sur l'organisation du temps et les dynamiques territoriales (trois écoles ont été mises en place entre 1996 et 1998 en Italie -Politecnico de Milano - en Allemagne - Hochschule für Wirtschaft und Politik Hamburg - et en France -Institut d'études Politiques (Sciences Po)) a également pour objectif de faire le lien entre les transformations du temps de travail et l'organisation de l'espace.

**Jean-Yves Boulin**

**Sociologue, chargé de recherches au CNRS.**

**IRIS /Université Paris-Dauphine**

**Mai 1998**

## **Bibliographie.**

- ANXO, D. ; BOULIN, J.Y. ; LALLEMENT, M. ; LEFEVRE, G. ; SILVERA, S. (1998) : "Recomposition du temps de travail, rythmes sociaux et modes de vie : une comparaison France-Suède ". *Travail et Emploi*, n°74, 1/98.
- BLOCH-LONDON, C. ; BOISARD, P. ; BOULIN J.Y. ; COUTROT, T. (1994) : "Les processus locaux de partage du travail". *Travail et Emploi*, n°59, avril.
- BOSCH, G. ; DAWKINS,P. ; MICHON, F. (1994) : *Working time in fourteen industrialised countries*. International Institute of Labour Studies, Geneva.
- BOSCHER,F ; DUFLOS,C ; LEBART,L (1984) : "Conditions de vie et aspirations des français". *Consommation* n°2, avril-juin.
- BOULIN, J.Y. (1992) : "L'évolution du temps de travail en Europe : une analyse comparée des dynamiques en cours", *Futuribles*, n° 164, avril.
- BOULIN, J.Y. (1996) : "Gouverner le temps des villes", *Courrier du CNRS*, livraison spéciale *Villes*, 1er semestre 1996.
- BOULIN, J. Y. ; CETTE, G. ; VERGER, D. (1996) : "Les arbitrages des salariés entre temps libre et salaire", mimeo, communication aux 13èmes Journées de Micro-Economie Appliquée, Université de Liège, Belgique, 6-7 juin
- BOULIN J.Y. ; CETTE, G. ; TADDEI, D. (1993) : *Le temps de travail*. Syros.
- BOULIN, J.Y. ; HOFFMANN, R. (ED.) (1998) : *New paths in working time policy : lifetime working hours and new work organization* ISE (à paraître).
- CONFLANT, B. (1998) : *Les effets pour les salariés des accords d'aménagement du temps de travail : les bases d'une négociation pour travailler moins et vivre mieux*. Assises régionales pour l'emploi, Conseil Régional du Nord Pas de Calais.
- CETTE, G. ; TADDEI, D. (1997) : *Réduire la durée du travail : de la théorie à la pratique*, Hachette, Le livre de Poche.
- CFDT (1995) : *Réduire le temps de travail : du temps pour soi, du travail pour tous* mimeo, février.
- COMMISSION EUROPEENNE (1994) : *L'emploi en Europe*. DG V, Bruxelles-Luxembourg.

HENCKEL, D. ; GRABOW, B. ; KUNER-SCHROTH, H. NOPPER, E. ; RAUCH, N. (ed.) (1989) : *Zeitstrukturen und stadtentwicklung*. DIFU.

ENTREPRISE ET PERSONNEL (1994) : *35 accords sur la flexibilité du temps de travail : première lecture, premières interrogations*. mimeo, novembre.

GARDHAMMER, M. (1995) : " Changes in working hours in Germany : the resulting impact on everyday life ". *Time and Society*, Vol 4, june.

GIDDENS, A. (1987) *Social theory and modern sociology* Polity Press.

HOFFMANN, R. ; LAPEYRE, J. (1995) : *Le temps de travail en Europe*. Syros.

LEHNDORFF, S. (1995) : "La redistribution de l'emploi en Allemagne" *Futuribles*, n°195, février.

LENNTORP, B. (1997) : " The orchestration of city life ". Contribution au séminaire international " *Etat des recherches et expérimentations relatives à l'organisation des temps de la ville* ". ( Université Paris-Dauphine, 17-18 janvier 1997

MADSEN, K. (1995) : "Working time policy and paid leave arrangements : the danish experience in the 1990s" Contribution à la conférence *Working time policy* , Centre for European Labour Market Studies, Göteborg School of Economics and Commercial Law, 20 octobre.

MADSEN, K. (1996) : "Labour market policy reform in Denmark : from rules and regulations to worksharing and decentralization". Contribution à la PSA Conference *Employment Policy Panels*, Glasgow, 11-12 avril.

PELTOLA, P. (1996)-: "Experimenting 6+6 shiftwork in Finland : welcoming change". Contribution à la 18ème conférence *European Employment Systems and the Welfare State*. Tampere, 9-14 juillet.

RINDERSPACHER, J. ; HENCKEL, D. ; HOLLBACH, B. (Ed.) (1994) *Die welt am wochende*. DIFU/SWI.

SEIFERT, H (1997) : " Conséquences d'une réduction massive du temps de travail sur la division sexuée du travail familial : le cas Volkswagen " *Les cahiers du MAGE*, 2/97, CNRS/IRESO.

TUCHSZIRER, C. (1986) : " Les politiques du partage et d'aménagement du temps de travail en Belgique" *Travail et Emploi*, n°28, juin.

VISSER, J. et HEMERIJCK, A. : A dutch miracle : job growth, welfare reform and corporatism in the Netherlands, Amsterdam University Press.

ZANDERS, H.L. ; KOERHUIS, C.M. (1996) : *Transitions through working time flexibility : the dutch situation*. WORC Paper, 96. 06.008/1, Tilburg University.

## ANNEXE 2 : LA PROBLÉMATIQUE DES TEMPS DE LA VILLE<sup>20</sup>

### **Contribution au programme de recherches de la DRAST (Ministère de l'Équipement) sur " l'évolution de l'organisation du temps et ses conséquences sur l'espace "**

Depuis quelques années, la question des temps de la ville tend à s'affirmer comme un champ de recherches et d'expérimentations. Venue d'Italie où elle a fait l'objet de nombreuses réalisations, sous le terme générique de *Tempi della città*, cette problématique nouvelle s'est diffusée en Allemagne et retient de plus en plus l'attention, tant en France (Obadia,1997) que dans d'autres pays européens (Mückenberger,1998).

Jusqu'à ces dernières années, la recherche urbaine a plutôt privilégié l'analyse des modalités de la formalisation du temps et du changement urbain (temps long du devenir de la ville) au détriment d'une approche qui aurait visé à : "*fournir les éléments d'une typologie susceptible d'ordonner la diversité des temps sociaux urbains et leur combinaison*" (Lepetit, Pumain,1993).

Cette dernière approche commence à être mieux prise en compte, notamment sous l'influence des évolutions économiques, sociales et culturelles qui sont à l'origine d'une transformation des structures du temps de travail et du marché du travail, mais également des usages du temps. En effet, si les évolutions concernant le temps de travail sont essentiellement dictées par des raisons d'efficacité productive, elles suscitent toutefois, en retour, des aspirations à une plus grande maîtrise individuelle des structures temporelles et tendent à remettre en cause l'organisation sociale du temps héritée de la révolution industrielle. De plus, l'inscription croissante des femmes sur le marché du travail des différents pays européens ainsi que leur influence grandissante dans la vie

---

<sup>20</sup> Ce texte reprend largement un article écrit en collaboration avec Carmen Belloni et Annie Junter-Loiseau : "Temps des villes, temps des femmes" à paraître dans un ouvrage collectif *Les habits neufs de l'inégalité : la place des femmes sur le marché du travail*.

sociale, culturelle et politique tend à les constituer en acteurs de la recomposition des temps sociaux.

De ce point de vue, la dynamique observable depuis quelques années en Italie constitue une référence tant pratique que méthodologique (I), même si des caractéristiques propres à ce pays expliquent l'ampleur prise par le mouvement et invitent à la prudence quant à sa transposabilité aux autres pays dans lesquels la réflexion demeure encore très embryonnaire mais où, toutefois, les conditions d'émergence paraissent réunies (II). De ce point de vue, les politiques d'aménagement-réduction du temps de travail ainsi que la logique d'égalité professionnelle constituent de puissants catalyseurs ainsi que le montre l'exemple de la ville de Rennes (III).

### **I. Les politiques des temps de la ville en Italie.**

Pour comprendre comment a pu émerger en Italie un intérêt aussi vif pour une réglementation sociale des temps de la vie quotidienne, il convient de considérer le phénomène non seulement comme le fruit d'une production législative particulière et d'une conjoncture politique spécifique mais également comme découlant d'une configuration sociale particulière.

#### ***Vie quotidienne, équilibre entre les genres et condition urbaine.***

Un des aspects de l'organisation familiale italienne consiste en la rigidité particulièrement marquée des rôles sexués. L'inégalité liée à la prégnance de l'organisation familiale traditionnelle est bien mise en évidence par les enquêtes budgets temps d'où il ressort que les femmes assurent l'essentiel du travail domestique au sein de la cellule familiale tout en assumant tout le poids de la gestion domestique (ISTAT,1993; Belloni,1995).

Ce constat est aggravé par les mutations de l'organisation familiale. Le modèle familial mononucléaire limite beaucoup la possibilité d'utiliser la solidarité qui existait précédemment au sein des familles et permettait aux plus jeunes d'affronter les problèmes d'organisation les plus pressants. En outre, l'allongement de l'espérance de vie et la structure démographique en mutation font que la charge des soins et de l'aide aux personnes âgées

repose sur les générations centrales (en particulier sur les femmes dans cette phase du cycle de vie).

Cette caractéristique est accentuée par la déficience du système de protection sociale italien. Alors qu'un petit nombre de régions perpétue une longue tradition d'intervention dans le domaine des services, de l'éducation, du soin et de l'aide aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés, de nombreuses autres zones enregistrent une déficience ou une absence totale de services fondamentaux (crèches, écoles maternelles). En outre, le recouvrement entre les horaires de travail et les calendriers scolaires ou les structures pré-scolaires créent souvent des difficultés pour les familles.

Le cadre de l'organisation familiale ne serait pas complet si l'on ne prenait pas en considération la structure de l'emploi féminin en Italie particulièrement incongrue par rapport au modèle de division du travail domestique qui vient d'être décrit. Trois aspects permettent de caractériser l'évolution du travail féminin au cours de ces dernières années:

— son augmentation d'ensemble qui toutefois le situe à un niveau bien inférieur au taux d'activité des hommes ou à celui des femmes dans les pays de l'Europe du nord ;

— la tendance récente des femmes à rester sur le marché du travail après la naissance des enfants ;

— la quasi inexistence du travail à temps partiel, compensée toutefois par une concentration des femmes dans les secteurs à horaires courts (administration publique, enseignement). Reste que l'essentiel du travail féminin s'exerce dans des conditions d'horaires similaires à celles des hommes, ce qui le rend difficilement compatible avec les occupations familiales.

La structure administrative et urbaine dans laquelle s'insère ce modèle d'organisation domestique renforce les difficultés auxquelles les familles (et surtout les femmes adultes) sont confrontées dans la gestion de la vie quotidienne. Deux éléments permettent de comprendre l'intérêt que suscitent actuellement les politiques des temps de la ville. Le premier réside dans les relations pénalisantes qu'entretient le citoyen avec l'administration publique. En réalité, l'appareil bureaucratique italien s'est

développé selon un modèle hors norme qui, dans l'ensemble, et en dépit de quelques signes positifs d'évolution, oblige le citoyen à se conformer à un nombre considérable d'actes administratifs, au sujet desquels l'information est soit obscure, soit contradictoire ou encore inexistante. De plus, ces démarches se déroulent dans des bureaux fortement dispersés, selon des horaires d'ouverture peu adéquats aux possibilités du public puisque restreints le plus souvent à la matinée et de toute façon correspondant aux heures ouvrés par les différentes catégories de la population.

Enfin, il convient de mentionner la morphologie urbaine de l'Italie qui conditionne fortement la vie quotidienne des individus et des familles. Sans faire abstraction de la diversité des réalités locales d'une région à l'autre, notamment entre le nord et le sud, une des caractéristiques des villes italiennes réside dans la forte concentration des centre-villes et dans le phénomène de banlieues étendues. Ces dernières sont généralement dépourvues de services qui, si ils existent, sont le plus souvent dégradés ou insuffisamment reliés aux sièges sociaux des administrations, des commerces ou des centres de loisirs.

La conjonction de ces éléments permet de comprendre la désorganisation de la vie quotidienne, dont la relation au temps constitue une manifestation emblématique. Dans le cas italien, c'est à travers un changement du contexte politique et une rédefinition de la relation de pouvoir entre les genres que s'est manifesté le besoin de penser l'organisation de la vie quotidienne comme problème social collectif.

### ***La législation sur l'organisation des temps.***

Face à cette situation générale, on peut relever ces dernières années des évolutions dans les modes de gestion des administrations locales, se traduisant par de nouvelles formes de gouvernement centrées sur l'amélioration globale des conditions de vie dans les villes. C'est un article d'une loi de 1990 sur ***l'autonomie locale*** qui a constitué le catalyseur et le fondement normatif de la mise en oeuvre de politiques orientées vers l'organisation des temps sociaux et collectifs. Cet article confie au Maire la possibilité de : "...coordonner les horaires des exploitations commerciales, des services publics, ainsi que les horaires d'ouverture au

*public des bureaux locaux des administrations publiques, afin d'harmoniser les activités des services et l'ensemble des exigences des usagers..." (L-142/1990, art.36).*

Ce texte a initié une série de mesures visant l'amélioration de l'organisation de la vie quotidienne dans les villes et a contribué à promouvoir, un type de gouvernement qui renverse la relation citoyen/administrateur.

En réalité le thème de la réglementation des temps n'est pas nouveau dans la réflexion sur les politiques sociales en Italie. Il représente le point d'arrivée d'un parcours commencé à la fin des années 80 qui a notamment débouché au Parlement, grâce à l'initiative des femmes élues au PCI, sur une proposition de loi se donnant pour objectif la redéfinition des systèmes internes des temps de vie. Dans cette proposition, le temps de travail s'efface devant les temps sociaux pris dans leur globalité (Le Donne del PCI,1988). Dans la pratique, ce texte suggérait l'application du concept de flexibilité à la relation public-privé en évoquant, par exemple, la possibilité d'alterner périodes de travail et de formation, ou encore la possibilité de réduction ou d'interruption de l'activité dans des phases particulières du cycle de vie.

Ces deux initiatives ont favorisé l'émergence d'un véritable "mouvement", au sein duquel les femmes investies dans des carrières politiques ou se trouvant à la direction des administrations locales ont occupé une place centrale. Ce mouvement a, en quelque sorte, concrétisé la philosophie contenue dans la proposition de loi et déplacé le débat vers l'organisation des temps de la vie quotidienne et vers la reconnaissance des droits de l'utilisateur à jouir de services organisés sur un mode compatible avec ses propres contraintes temporelles.

Deux apports essentiels de cette problématique doivent être soulignés : d'une part, la reconnaissance du droit au temps comme droit de citoyenneté, d'autre part la substitution d'une logique de coordination, qui prévoit la négociation des horaires par les acteurs sociaux, à une logique imposée.

Par la suite, l'article 142 est entré en résonance avec d'autres dispositions législatives, notamment la loi relative à l'égalité homme-femme dans le travail qui tend à reconfigurer le temps de travail dans la perspective d'une

meilleure répartition des responsabilités familiales entre les sexes (L121/91). S'intègrent également dans ce processus les nouvelles législations sur l'ajustement des horaires d'ouverture aux exigences des usagers (Loi des Ministres Urbani et Cassese, mai 1995) ainsi que celle sur le droit des citoyens à l'information ou encore celle relative à la responsabilité des cadres de l'administration dans l'organisation des horaires des employés (L29/93) .

### ***Logiques et domaines d'action.***

Si les politiques engagées ont eu pour point de départ la préoccupation de rendre compatibles les différents systèmes horaires, leur portée a été au delà de la simple rationalisation temporelle, en tentant de répondre à l'objectif d'amélioration globale de la qualité de la vie dans les villes.

Ces nouvelles politiques communales, se sont d'abord diffusées dans les régions aux traditions démocratiques les plus radicales, légitimant ainsi une longue tradition de politiques sociales en faveur des catégories défavorisées. Les villes concernées se situent essentiellement au nord et au centre-nord avec cependant quelques exceptions notables (Rome, Naples, Catane), une nette prévalence de communes de petite et moyenne dimension et seulement peu de villes métropolitaines en dehors de Milan, Gênes et Rome. Dans l'ensemble, l'influence exercée par les membres féminins du gouvernement local (élues et salariées), dont le nombre est en accroissement notable depuis quelques années, est considérable en matière de politiques des temps urbains : on relève, en effet, une étroite corrélation entre la présence féminine dans les positions de pouvoir et l'adoption des politiques sur les temps.

S'agissant des réalisations concrètes, on peut schématiquement distinguer quatre courants principaux qui correspondent à divers modèles d'interventions en vue de l'amélioration de la relation citoyen/temps/ville:

a) Un premier courant, historiquement situé à Modène, se centre sur la problématique de réaménagement des horaires des services ainsi que sur celle des services à la personne. Ces politiques ont été intégrées dans un projet global d'amélioration de la qualité de la vie quotidienne misant sur

l'efficacité des services, sur l'accroissement de leur rayon d'action et sur leur accessibilité maximale ;

b) Un second courant se donne pour objectif de réaliser des Plans Régulateurs d'Horaires (ou des Temps), en analogie aux Plans Urbains Généraux (Milan, Gênes). La réalisation d'un Plan Régulateur des Horaires repose sur une analyse préliminaire des besoins, différenciés selon les couches de la population, insérant les interventions en matière d'horaires à l'intérieur d'une analyse systémique des interconnexions, des décalages, des superpositions des divers types d'horaires et rendant compatibles les dimensions temporelles et les dimensions spatiales ;

c) Dans un troisième courant, s'inscrivent des expériences dans lesquelles on souligne l'importance de la relation citoyen(ne)/institutions, en termes de connaissance et de participation. D'un côté, on cherche à multiplier les occasions de communication afin de réduire la distance avec les administrés ; de l'autre, on cherche à susciter l'intérêt des citoyens, pour une connaissance de l'organisation de la ville en favorisant l'impulsion de propositions de leur part (Rome);

d) Un dernier courant, vise une modification du fonctionnement de l'administration publique dans le respect des besoins du citoyen. Cette démarche critique les modèles existant d'organisation de l'Administration à partir des critères d'efficacité, d'accessibilité et de qualité (Milan, Venise).

Dans l'impossibilité de rapporter ici le détail des expérimentations, nous en signalerons, à titre d'exemple, les principaux points d'application (Belloni,1997; Bonfiglioli,1997; Bonfiglioli, Mareggi, 1997) :

— *les services bureaucratiques* pour lesquels les actions se déploient selon trois stratégies principales : redéfinition des horaires d'ouverture, simplification des pratiques organisationnelles, utilisation des nouvelles technologies de l'information ;

— *l'information* avec pour objectif l'augmentation de son rendement afin de rendre plus aisé l'accès aux services ;

— *les services culturels* afin de créer les conditions favorables d'accès aux activités culturelles et récréatives ;

— *les services commerciaux* qui constituent de loin le point d'application essentiel des politiques des temps de la ville avec des innovations tournées vers la flexibilité;

— *les transports* pour lesquels les changements vont dans le sens d'une rationalisation des flux (notamment le décalage des horaires scolaires), de l'allègement de la circulation (incitation à l'utilisation collective des moyens de transport privés), de l'augmentation de la mobilité (priorité d'accès ou tarifs réduits pour les personnes les plus défavorisées) ;

— *les services aux personnes* visant, d'une part la libération du temps des couches de population sur lesquelles reposent les charges de soins les plus fortes (essentiellement les femmes adultes), d'autre part l'amélioration de la qualité du temps en faveur des populations fragiles (essentiellement les enfants, les personnes âgées, les handicapés) ;

— *la coopération*, d'une part entre les citoyens (par exemple la constitution de banques du temps, reposant sur la possibilité de capitaliser et d'échanger du temps entre citoyens), d'autre part entre citoyens et administrations publiques (à travers l'organisation de rencontres régulières et la constitution de bureaux de relations avec les usagers).

L'indétermination de la loi a laissé le champ libre à une pluralité de moyens d'action, véritables innovations administratives réalisées localement, parmi lesquelles on peut citer le " *Bureau du Temps et Horaires de la Ville* " et le " *Conseil Permanent des Horaires* ". Le premier a pour fonction de promouvoir l'amélioration et la rationalisation des temps et des horaires citoyens, ainsi que la coordination des initiatives et des projets. Au sein du second, les citoyens sont représentés, tant au titre d'usagers que de fournisseurs de services, aux côtés des principales institutions et organisations citoyennes.

## **II. Quels développements en Europe ?**

Dans sa conception comme dans la nature des réalisations, le cas italien apparaît comme une expérience unique en Europe : en dehors de quelques villes allemandes qui ont " importé " la problématique italienne

(Mückenberger,1998), on ne rencontre pas ce type d'approche fondée sur la relation entre temps sociaux et l'organisation temporelle urbaine.

Reste que des frémissements sont observables et que la ville et, plus généralement, l'organisation sociale du temps commencent à faire l'objet de politiques et d'actions concrètes : en dehors de l'Allemagne déjà évoquée, c'est notamment le cas en Grande-Bretagne avec les travaux menés autour du concept de la ville active 24 heures sur 24 et de la *night life economy* (O'Connor,1997) ou encore des Pays-Bas avec ceux relatifs à l'articulation entre temps et espace. Une recherche comparée menée dans quelques pays européens a permis d'en repérer un certain nombre tout en mettant en évidence des transformations de nature structurelle qui conduisent à s'interroger sur l'organisation sociale du temps (Boulin,1997). Nous verrons que ces interrogations s'explicitent dans un certain nombre de champs d'expérimentations qui recoupent largement ceux observés en Italie même si l'appréhension des problèmes sous-jacents se situe à un niveau différent.

### ***Transformations structurelles de nature à remettre en cause l'organisation sociale du temps.***

Les transformations structurelles qui conduisent à s'interroger sur l'organisation sociale du temps se situent, principalement mais de façon non exhaustive, dans deux champs qui ne sont d'ailleurs pas exclusifs l'un de l'autre.

Tout d'abord celui des ***comportements socio-culturels***, parmi lesquels trois types d'évolutions nous paraissent centraux :

— le processus d'*individualisation* qui travaille les sociétés développées et se traduit notamment par une diversification des comportements dans les usages du temps. Cette diversification concerne d'abord le domaine où s'exprime le plus librement la subjectivité, à savoir le temps libre, mais également, de façon concomitante et quoique beaucoup plus restreinte parce que le plus souvent contrainte, celui du temps de travail ;

— l'*inscription croissante des femmes sur le marché du travail*, processus achevé dans les pays du nord de l'Europe, en voie d'achèvement dans de

nombreux autres et encore en construction dans ceux du sud. Si ce mouvement correspond bien à des évolutions d'ordre socio-culturelles, il renvoie également, on ne saurait l'oublier, à un processus de mobilisation de la main-d'oeuvre généré par des transformations de nature économique.

— la *réévaluation de la ville en termes de communauté locale et territoriale*. Les politiques locales d'amélioration de la vie quotidienne focalise une aspiration générale à suppléer l'excès d'individualisation des sociétés contemporaines, en créant des communautés des citoyens.

Ensuite, dans le champ *économique*, où l'on peut repérer trois facteurs qui amènent à interroger l'organisation sociale du temps :

— le premier réside dans l'*évolution des modalités de production et de l'organisation du travail* en lien avec l'interdépendance croissante des économies à l'échelon mondial et l'innovation technologique. Il se traduit notamment par un mouvement de diversification des horaires de travail induit par la recherche d'une plus grande flexibilité productive ;

— le second renvoie au basculement des économies industrielles vers des *économies de services* qui constitue la question du temps en enjeu central d'une nouvelle régulation collective surtout lorsqu'il s'agit de services immatériels : leur consommation transite en effet par la consommation directe du temps de travail des prestataires de services. Jusqu'à présent, la façon dominante de résoudre ce problème s'est faite à la marge, notamment par le développement du travail à temps partiel. La tendance aujourd'hui vise à prendre pour point d'application l'organisation du temps de travail dans ces activités à travers une réflexion qui articule plus étroitement l'aménagement et la réduction du temps de travail ;

— le troisième réside dans la question du *chômage* que l'on cherche à résoudre notamment à travers des politiques de redistribution de l'emploi fondées sur la réduction-réorganisation du temps de travail.

### ***Principaux champs d'expérimentations et d'action.***

Dans plusieurs pays, la régulation des horaires des *commerces* a fait l'objet de profonds changements ou est actuellement en débat : en Suède depuis plus de 20 ans, en Grande-Bretagne depuis déjà plus de dix ans, au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne plus récemment, la régulation des horaires des commerces a été modifiée dans le sens d'une extension des horaires d'ouverture. Le débat sur l'extension des horaires d'ouverture des commerces le dimanche est récurrent en France et a fait l'objet d'un référendum en Italie (1995) dont le résultat négatif a, paradoxalement, constitué un catalyseur des réformes entreprises à l'échelon communal.

Le second champ d'expérimentations concerne les *services publics et administratifs*. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, l'amélioration de l'offre temporelle des services publics est au coeur de la notion de *requalification urbaine* sous-jacente aux actions entreprises dans de nombreuses villes italiennes. Elle est partie intégrante des plans de régulation des horaires mis en oeuvre à Milan, Gênes etc. et a consisté, en articulation avec une politique menée à l'échelon national, à prolonger les horaires d'ouverture des services sociaux et administratifs l'après-midi et de préférence sous le régime de la journée continue (Modène). Plusieurs villes (Gênes, Bolzano, Rome) ont élargi le champ d'action à celui des activités socio-culturelles (bibliothèques, activités sportives etc.). Cette question de l'élargissement de l'offre temporelle des services publics se retrouve dans d'autres pays européens ou elle tend à se focaliser sur les transports et les horaires des écoles : pour les premiers, la réflexion se déploie en termes de transports de substitution, de coordination des réseaux, de désynchronisation des horaires, de regroupement des utilisateurs, de " pactes pour la mobilité " <sup>21</sup> ; s'agissant des seconds, de nombreuses expériences d'horaires décalés se rencontrent en Italie (Vicenza, Catane, Bolzano, Genes) mais aussi en Allemagne où cette question des horaires des écoles et de leur compatibilité avec le travail des femmes a constitué le

---

<sup>21</sup> Nous référons ici au *Patto per la mobilità* conclut en 1994 à Modène entre les représentants de différents groupes sociaux, politiques et administratifs (municipalité, gouvernement régional, représentants des entreprises de transports, notamment des compagnies de taxis, organisations syndicales etc.). Un des axes structurant de ce pacte consiste en une réflexion conjointe sur les horaires des transports et sur les horaires des services administratifs, des commerces ainsi que des services de loisirs et des activités socio-culturelles. (Bonfiglioli, Mareggi, 1997)

fondement de la mise en oeuvre d'expérimentations à Brème et Hambourg (Mückenberger). On peut également citer les expériences pilotes menées en France ces dernières années (concentration des horaires scolaires sur 4 jours ou sur la matinée)

Ces démarches sont généralement intégrées à une réflexion plus large relative à la modernisation des services publics, à leur adaptation aux nouvelles conditions économiques, sociales et culturelles (Villeneuve,1997). A cet égard, il convient de souligner l'investissement croissant des syndicats dans cette réflexion : c'est le cas en Italie où les composantes féminines des syndicats italiens jouent souvent un rôle catalyseur ou encore en Allemagne où ÖTV (le syndicat des employés du secteur public) a engagé sa légitimité dans les réformes entreprises à Brème et Hambourg (ÖTV,1996).

D'un point de vue méthodologique enfin, on observera que ces expérimentations tendent de plus en plus à glisser d'une problématique de l'offre à une approche en termes de demande appréhendée à partir de groupes cibles dont on suppose qu'ils sont confrontés à des difficultés particulières dans l'accès aux services concernés. Par ailleurs, des négociations d'un type nouveau se font jour qui permettent la confrontation des intérêts des prestataires de services et ceux des populations concernées (négociations quadrangulaires impliquant les usagers qui dépassent la simple confrontation municipalité/entreprises ou entreprises/syndicats).

### **III. Temps de travail, égalité professionnelle et temps de la ville.**

Mais c'est en relation aux évolutions du temps de travail que la problématique des temps de la ville tend à se cristalliser dans la plupart des pays européens.

Les évolutions en ce domaine (cf. l'autre contribution relative aux transformations du temps de travail) tendent à remettre en cause l'organisation sociale du temps héritée de la révolution industrielle et provoquent une sensibilisation croissante au regard de l'équilibre entre le

temps de travail et les autres temps sociaux.. De ce point de vue de l'interaction entre les différents temps sociaux, les femmes jouent un rôle moteur, notamment dans la perspective de l'égalité professionnelle.

***De l'égalité professionnelle aux temps de la ville : l'exemple de la ville de Rennes.***

A Rennes, la démarche d'égalité a précédé la réflexion sur le temps et l'a initiée. Il ne s'agit donc pas d'une intégration de la logique de genre dans un débat général sur l'aménagement du temps de travail, mais au contraire d'une intégration de la réflexion sur le temps des unes et des autres, dans une démarche générale d'égalité professionnelle menée au sein de la collectivité locale. Cette approche se distingue fondamentalement des expériences Italiennes mais elle partage avec ces dernières le fait d'être initiée par des femmes et de combiner la réflexion sur l'égalité professionnelle et celle relative au temps.

Sous représentées dans les fonctions d'encadrement de l'administration municipale - singulièrement dans les niveaux les plus élevés - les femmes cadres de la ville de Rennes ont, au sein d'un groupe de travail " égalité des chances " mis en place en 1991, largement débattu de leurs différences de rapport au temps de travail et de leurs effets discriminants sur leur carrière.

Au centre des discussions se sont trouvés les effets discriminants entre les femmes et les hommes, et entre les femmes, du modèle temporel "androcentré" pratiqué par la Ville. Les débats se sont orientés vers la recherche des manières de faire émerger une autre culture du temps qui prendrait plus en compte l'expérience temporelle des femmes et conduirait à réduire l'étanchéité entre le temps de travail et les autres temps sociaux. Au fil des échanges, il est apparu que deux axes de travail s'imposaient qu'il n'était pas toujours facile de tenir ensemble : celui de la prise en compte du rapport des femmes au temps travaillé et non travaillé dans la culture de l'organisation, et celui de l'impact des formes d'aménagement du temps de travail en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le premier axe "culturel" suppose des actions constantes et de long terme auprès des services et des élus pour modifier les pratiques, les

habitudes (les réunions tardives, les réunions décisionnelles le mercredi, la valorisation du dépassement des horaires, le dénigrement des sorties à l'heure, la sous-estimation des arrivées matinales...).

Le second axe "gestion et aménagement du temps de travail" a conduit le groupe à faire un bilan de l'existant et à le passer au crible de l'égalité, avant de s'engager dans l'élaboration de propositions de nouvelles formes d'aménagement du temps de travail susceptibles à la fois de répondre à la demande de maîtrise et de responsabilité de leur temps par les agents, de meilleure efficacité du service rendu aux usagers du service public local, et d'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

### ***Les temps de la ville : une conception féminine du temps ?***

Ce qui se passe à Rennes du côté de l'égalité professionnelle est une illustration d'une tentative de transformation par les femmes de la culture "androcentrée" de l'organisation en y introduisant leurs expériences temporelles dans et hors travail. L'objectif poursuivi par le groupe "égalité des chances entre les femmes et les hommes" institutionnalisé en 1994 et doté de moyens propres depuis 1995, n'est pas de produire une culture féminine spécifique, mais de redéfinir, à parité, la participation des femmes à la culture commune, et de rendre possible la création d'une culture alternative "qui prendrait plus en compte l'individu dans toutes ses dimensions, sociales, personnelles, professionnelles, citoyennes" (Groupe aménagement et gestion du temps, 1994). Les femmes du groupe font l'hypothèse que leurs conditions d'existence créent une autre manière de voir et de fonctionner dans l'organisation ainsi qu'en atteste la nouvelle étape dans laquelle il s'est engagé en 1996 puisqu'il se donne pour objectif l'élaboration "d'un projet définissant les principes généraux de l'aménagement et de l'organisation du temps de travail à la Ville de Rennes". Les enjeux énoncés à l'appui de cette démarche sont en effet "l'amélioration du service rendu aux citoyennes et citoyens, la concrétisation de la démarche d'égalité des chances, l'amélioration des conditions de vie au travail des agents, le développement des innovations".

Sans préjuger des résultats de ces travaux et de leur éventuelle concrétisation sous forme d'une réforme temporelle sur le modèle des *Tempi della città*, on note bien là une possibilité de convergence et d'identité des démarches. A cela, il convient d'ajouter le fait que l'engagement de la ville de Rennes dans ce type de politique a coïncidé avec l'arrivée d'un petit nombre de femmes dans des postes de responsabilité, en particulier dans les filières techniques ou dans des services qui participent à l'ouverture et la modernisation du service public local, et l'entrée dans l'équipe municipale de quelques femmes, préalablement très investies dans la connaissance du tissu associatif local et dans le mouvement des femmes. Il s'agit là d'une autre convergence avec la dynamique italienne dont nous avons vu qu'elle est sous-tendue, entre autres, par une logique de transformation sociale portée par les femmes.

Au fondement de cette logique gît une conception égalitaire et équilibrée de l'usage de la ville qui remet en cause l'exclusion dont souffrent certaines catégories dans la jouissance des biens et espaces de la ville. Cette exclusion est appréhendée à travers le primat qu'exerce le temps de travail sur l'articulation des temps sociaux de même que sur la division sexuée du travail social qui conduit les femmes à expérimenter des structures de temps inconsistantes et fragmentées. Cette problématique a donné naissance à une conception innovante de l'organisation temporelle de la ville fondée sur les concepts d'accessibilité, de désynchronisation et de flexibilité. Elle appréhende le temps social comme une construction historique dans laquelle se représente l'histoire d'un lieu et les horaires comme la composante rationalisée du temps social.

#### **CONCLUSION : TEMPS DE LA VILLE ET CITOYENNETÉ.**

La problématique des temps de la ville tend à placer la sphère privée à parité avec la sphère publique dans la conception des villes et la planification urbaine. Elle rejoint en cela les travaux suédois développés par les *géographes du temps* qui constituent la vie quotidienne (à partir de l'analyse des parcours individuels) en enjeu des politiques sociales à partir d'une démarche qui articule de façon étroite le temps et l'espace (Carlstein, Parkes, Thrift, 1978; Lenntorp, 1997; Friberg, 1993; Giddens, 1987). De ce fait, elles mettent en évidence le fait que la planification

urbaine doit prendre en compte les principes d'organisation des sujets sociaux qui vivent dans la ville et affirment la nécessité de coordonner les différents instruments de planification à cette fin. Au delà de l'idée de rationalisation, ce sont les questions des *droits du citoyen* et de l'*égalité* qui sont au coeur de cette approche.

A travers ces pratiques, c'est le pacte social utilisateur/employé qui est repensé sous l'influence des femmes qui sont en train d'élaborer une culture différente de l'articulation entre travail, soins parentaux et de soi-même, loisirs etc. Ce qui se joue avec les projets des temps de la ville, c'est un droit du citoyen que l'on doit entendre comme véhicule du déploiement de la citoyenneté dans l'espace urbain, comme droit de bénéficier des biens, services et lieux urbains fondé sur une autre culture du temps, moins fragmentée. Il s'agit là d'une préoccupation universelle dont on peut voir d'une part qu'elle tend à se diffuser en Europe, d'autre part qu'elle se décline différemment selon les contextes économiques, sociaux, politiques et culturels.

Jean-Yves Boulin

## References bibliographiques

BELLONI, M.C. (1995) : "Il tempo quotidiano in Italia. La struttura del tempo quotidiano tra normazione sociale e scelte soggettive". *Polis*, IX, 3, pp.401-421

BELLONI, M.C. (1997) : "Le politiche dei tempi della città", in Belloni, M.C., Bimbi, F. (a cura di), *Microfisica della cittadinanza. Città, genere, politiche dei tempi*, pp.28-138. Angeli, Milano

BONFIGLIOLI, S. (1997) : " Les politiques des temps urbains en Italie ". *Annales de la Recherche Urbaine*, n°77, décembre.

BONFIGLIOLI, S., MAREGGI, M. (a cura di) (1997) : *Il tempo e la città fra natura e storia. Atlante di progetti sui tempi della città*. Urbanistica Quaderni, Istituto Nazionale di Urbanistica, a. III (maggio), Roma.

BOULIN, J.Y. (1997) : " Recherches et expérimentations sur les temps de la ville en Europe : l'état des savoirs ". Contribution au Séminaire international "Etat des recherches et expérimentations relatives à l'organisation des temps de la ville". Université Paris-Dauphine, 17-18 janvier.

CARLSTEIN, T., PARKES, D., THRIFT, N. (eds.) (1978) : *Timing space and spacing time*. Edward Arnold Publishers, London.

FRIBERG, T. (1993) : *Everyday life : Women's adaptive strategies in time and space*. Byggnadsforskningens radet, Lund

GIDDENS, A. (1987 ?) : *The Constitution of Society. Deadlines of a Theory of Structuration (?)* - contrôler

GROUPE AMENAGEMENT ET GESTION DU TEMPS (1994) : *Rapport*, mars, Rennes. mimeo

ISTAT (1993) : *Indagine Multiscopo sulle Famiglie. Uso del tempo*. Istituto di Statistica, Roma.

LE DONNE DEL PCI (1988) : *Le Donne cambiano i tempi : una legge per rendere più umani i tempi del lavoro, gli orari della città, il ritmo della vita*. mimeo(?)

LENNTORP, B. (1997) : " The orchestration of city life ". Contribution au séminaire international " *Etat des recherches et expérimentations relatives à l'organisation des temps de la ville* ". ( Université Paris-Dauphine, 17-18 janvier 1997.

LEPETIT, B. ; PUMAIN, D. (1993) : *Temporalités urbaines*. Anthropos, collection Villes. lieu?

MÜCKENBERGER, U (ed.) (1998) : *Zeiten der Stadt* ( à paraître).

MÜCKENBERGER, U. (1998) : *Erste Erfahrungen mit Kommunalen Zeitpolitiken in Hamburg, Bremen und Hanover*. mimeo.

O'CONNOR, J. (1997) : " Donner de l'espace public à la nuit ". *Annales de la Recherche Urbaine*, n°77, décembre.

OBADIA, A (coordonné par) (1997) : *Entreprendre la Ville : nouvelles temporalités-nouveaux services*. Actes du colloque de Cerisy. L'aube.

ÖTV, *Zeiten in der Kommune*, communication au Colloque de Hambourg, 6/7 septembre 1996.

Peltola P. (1996) : "Experimenting 6+6 shift work in Finland : welcoming change" Communication à la "XVIII *European Conference on Employment Systems and the Welfare State*". Tampere 9-14 july.

VILLENEUVE, R. (1997) : " I servizi pubblici nella costruzione di una cittadinanza europea " in Bonfiglioli, S., Mareggi, M., op. cité.

# Groupe Futuribles

*Explorer ce qui peut advenir (les futurs possibles)  
et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies)  
L'anticipation au service de l'action*

## Éditions Futuribles

- ✓ Revue *futuribles*, publication mensuelle
- ✓ Collection *futuribles*, livres de prospective
- ✓ Production audiovisuelle

## Futuribles études et conseil

- ✓ Conseil en prospective et stratégie : concepts, méthodes, applications
- ✓ Études de prospective appliquée
- ✓ Étude sur l'environnement stratégique des organisations

## Futuribles International

### association internationale de prospective

- ✓ **Fonction vigie** : système international de veille stratégique permanente
- ✓ **Forum prévisionnel** : plateforme internationale de rencontre entre experts de disciplines, de pays et d'idéologies différents
- ✓ **Formation** aux concepts et aux méthodes de prospective. Formation de prospective appliquée
- ✓ **Recherche exploratoire** ayant pour objet de défricher le terrain sur des questions d'intérêt public avant que les instances publiques ne s'en saisissent
- ✓ **Système d'information** : qui fait quoi dans le domaine des études prospectives dans le monde. Bases de données

## Groupe Futuribles

55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France  
Tél (33) 01 42 22 63 10 • Fax (33) 01 42 22 65 54 • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)